



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

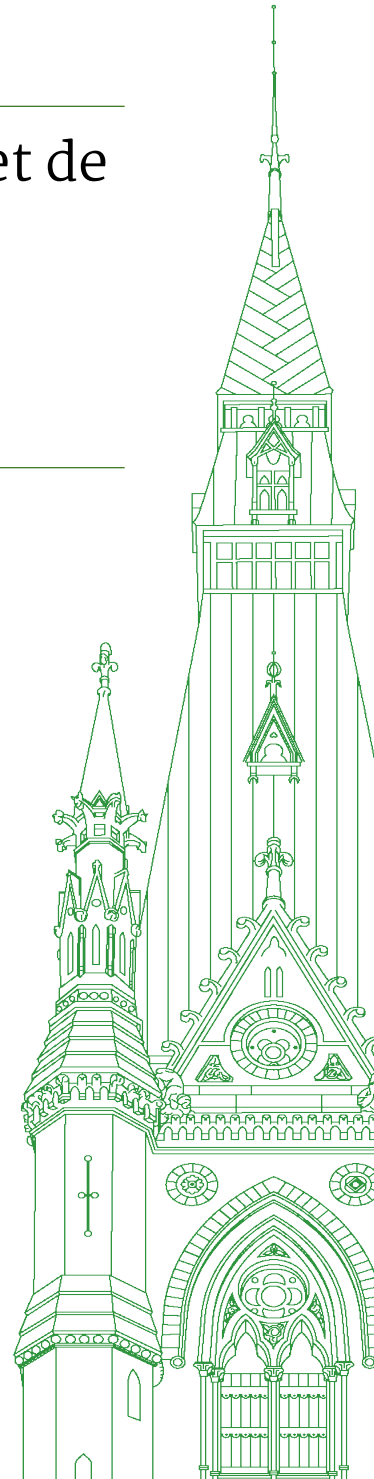
Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 037

Le lundi 8 juin 2026

Présidente : Julie Dzerowicz



Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration

Le lundi 8 juin 2026

• (1100)

[Traduction]

La présidente (Julie Dzerowicz (Davenport, Lib.)): Bonjour. La séance est ouverte.

[Français]

Je vous souhaite la bienvenue à la 37^e réunion du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration de la Chambre des communes.

[Traduction]

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride, mais notre premier groupe de témoins pour la première heure est présent sur place.

Je voudrais faire quelques observations à l'intention de nos témoins et des membres du Comité. Il s'agit simplement de rappels, mais je pense que cela est toujours utile.

Veillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Je tiens également à rappeler aux témoins que les membres du Comité peuvent poser leurs questions en français ou en anglais. Si vous avez besoin de l'interprétation, veuillez prendre un moment pour préparer votre oreillette et sélectionner à l'avance le canal d'écoute dont vous aurez besoin, afin que nous puissions profiter au maximum du temps réservé aux questions et réponses.

[Français]

Je vous rappelle que toutes les observations des députés et des témoins doivent être adressées à la présidence.

Les députés qui souhaitent prendre la parole doivent lever la main. Le greffier du Comité et moi-même ferons de notre mieux pour maintenir l'ordre de parole.

[Traduction]

Je tiens également à vous rappeler à tous de bien vouloir éviter de parler en même temps, car cela complique la tâche de nos interprètes et rend leur travail difficile.

Je vous préviendrai lorsqu'il ne restera plus qu'une minute avant la fin de votre temps.

Merci de votre collaboration.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le mercredi 6 mai 2026, le Comité continue son étude pour attirer et valoriser les talents internationaux pour renforcer l'économie canadienne.

Je tiens à présent à souhaiter chaleureusement la bienvenue aux témoins présents à la séance d'aujourd'hui. Nous accueillons Alexis Graham, sous-ministre adjointe par intérim, Programmes écono-

miques, ainsi que Carol McQueen, directrice générale, Politiques de l'établissement et de l'intégration, du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Merci à vous deux d'être ici aujourd'hui, et un grand merci pour votre engagement au service de notre pays.

Vous disposerez de cinq minutes pour votre déclaration liminaire, après quoi nous passerons aux séries de questions.

J'invite Mme Graham à prononcer une déclaration liminaire d'un maximum de cinq minutes.

Vous avez la parole. Je vous en prie. Vos cinq minutes commencent maintenant.

Alexis Graham (sous-ministre adjointe par intérim, Programmes économiques, ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration): Bonjour à tous. Je vous remercie de m'avoir invitée à comparaître.

La capacité du Canada à attirer et à retenir des talents internationaux représente un élément essentiel du développement d'une économie forte, comme le souligne la motion, mais notre approche doit être ciblée et mûrement réfléchie. Elle doit favoriser des niveaux d'immigration durables, répondre aux besoins du marché du travail et valoriser les compétences et le potentiel des personnes qui se trouvent déjà au pays. Cet équilibre revêt une importance particulière aujourd'hui.

Nous constatons que les jeunes et les nouveaux arrivants sont confrontés à des taux de chômage plus élevés, tandis que les employeurs de secteurs clés font état de difficultés persistantes à trouver des travailleurs possédant les compétences et l'expérience requises. L'immigration économique ne vise pas à remplacer la mise en valeur de notre main-d'œuvre nationale, mais elle constitue plutôt un outil supplémentaire permettant de faire progresser des priorités qui profitent directement aux Canadiens, notamment dans les domaines du logement, des soins de santé, des infrastructures et de la défense, ainsi que de la sécurité économique au sens large.

• (1105)

[Français]

Partout dans le monde, l'évolution des échanges commerciaux et des conditions socioéconomiques génère à la fois de l'incertitude et des possibilités. Il est essentiel de positionner le Canada pour qu'il puisse être concurrentiel sur le plan de l'attraction de talents hautement qualifiés.

C'est la raison pour laquelle le budget de 2025 a lancé la Stratégie d'attraction des talents internationaux. Cette stratégie reconnaît que les personnes possédant des compétences en forte demande sont mobiles. Elles cherchent non seulement des possibilités d'avancement professionnel et une rémunération concurrentielle, mais aussi des lieux où mettre leurs compétences à profit et se bâtir une vie de qualité.

[Traduction]

Dans ce contexte, les voies d'immigration jouent un rôle déterminant. Lorsque les procédures sont lentes ou trop complexes, elles peuvent être source de tensions. Le rôle d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada est de s'efforcer de rendre le système aussi simple et efficace que possible. Nous souhaitons que des personnes talentueuses choisissent le Canada en toute confiance.

Nos voies vers l'immigration économique permanente affichent un bilan plutôt solide. De 2023 à 2025, le programme Entrée express a permis d'accueillir plus de 20 000 professionnels de la santé et 48 000 personnes qualifiées dans les corps de métier. De 2024 à 2025, environ 26 000 demandes concernaient des professions liées aux technologies numériques et à l'intelligence artificielle. Nous avons également inclus de nouvelles catégories dans le programme Entrée express en 2026, afin d'accueillir des médecins, des cadres supérieurs et des chercheurs ayant une expérience de travail au Canada. Elles visent à compléter la sélection existante par catégorie dans les domaines de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques, des métiers spécialisés, de l'éducation, des transports, des soins de santé et des services sociaux.

Lors du premier tirage au sort, nous avons lancé 391 invitations à présenter une demande dans la catégorie des médecins. Par ailleurs, les provinces et les territoires peuvent utiliser jusqu'à 5 000 places du programme fédéral pour répondre à leurs besoins de médecins.

[Français]

Les voies temporaires sont également conçues pour faciliter l'arrivée de travailleurs qualifiés au Canada. Par exemple, en 2025, dans le cadre du Programme de mobilité internationale, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, ou IRCC, a accordé plus de 5 000 permis de travail pour des professions liées à l'intelligence artificielle.

[Traduction]

Nous continuons à raffiner nos approches. Nous analysons les leçons apprises d'autres voies d'accès, comme la voie d'accès à la mobilité économique pour les réfugiés qualifiés. Nous étudions également la possibilité d'apporter des mises à jour au programme Entrée express.

Le Canada est déjà une destination de choix pour les personnes hautement qualifiées, et nous sommes convaincus que ces mesures contribueront à renforcer encore davantage notre position dans un contexte de plus en plus concurrentiel. Je voudrais conclure en soulignant que ce travail est le fruit d'un effort collectif et que nous nous efforçons sans cesse d'améliorer ces approches, en nous appuyant sur des données factuelles, de la rétroaction et les réalités vécues par les nouveaux arrivants, les employeurs et les collectivités.

Merci beaucoup.

La présidente: Merci beaucoup pour vos observations, madame Graham.

Nous allons maintenant commencer le premier tour de questions de six minutes.

La parole va d'abord à Mme Rempel Garner. Je vous en prie.

L'hon. Michelle Rempel Garner (Calgary Nose Hill, PCC): Merci, madame la présidente.

Madame Graham, au cours de l'année écoulée, selon le registre des activités de lobbying, Universités Canada, le U15 et de nombreuses autres universités ont rencontré à plusieurs reprises votre ancien supérieur hiérarchique, qui occupe désormais le poste de sous-ministre délégué chargé des programmes économiques. Par suite de ces activités de lobbying, il n'y a désormais plus de limite dans le Plan des niveaux d'immigration quant au nombre d'étudiants de troisième cycle que les universités peuvent faire venir au Canada. Il n'est plus nécessaire non plus de présenter une lettre d'attestation des provinces, et bien que la vérificatrice générale ait récemment constaté des lacunes généralisées dans vos procédures d'examen préliminaire, votre ministère a réduit les délais de traitement de certains de ces permis, pour les faire passer à 14 jours. Tout cela s'est produit en pleine crise massive de chômage chez les jeunes.

Pourquoi avez-vous décidé d'exempter totalement les diplômés universitaires de troisième cycle des universités publiques du plafond s'appliquant aux permis d'études, plutôt que de les intégrer simplement dans les attributions globales, qui continuent d'inclure des usines à diplômés, où les abus sont monnaie courante?

• (1110)

Alexis Graham: En ce qui concerne les exemptions, je peux vous dire que l'objectif ici est de cibler véritablement les étudiants très qualifiés et de haut niveau, qui ont le potentiel d'apporter une contribution à long terme au Canada, dans le cadre des programmes de résidence permanente.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Merci.

Vous parlez d'étudiants de haut niveau et très qualifiés. Je pense qu'il y a beaucoup d'étudiants canadiens qui répondent à ces critères et qui aimeraient beaucoup bénéficier de ces places au troisième cycle et de ce financement. Voulez-vous dire que ces places destinées à des Canadiens très qualifiés devraient simplement être intégrées automatiquement à un programme de permis sans plafond à l'intention des étudiants étrangers? C'est ce que ce changement semble vouloir dire.

Alexis Graham: L'objectif de cette exemption est de veiller à ce que nous ne passions pas à côté de talents ou à ce que nous ne laissions pas ces talents de côté, et à ce que nous puissions tirer pleinement parti des atouts de ces étudiants étrangers très qualifiés...

L'hon. Michelle Rempel Garner: De nombreux étudiants canadiens ne voient pas les choses ainsi. Pour ma part, j'y vois un peu un tour de passe-passe dont les jeunes Canadiens font les frais. Les provinces plafonnent les frais de scolarité. Les universités rencontrent les gens de votre ministère et exercent des pressions très fortes sur eux. Elles souhaitent accueillir davantage d'étudiants étrangers pour gonfler leurs revenus, puis vous supprimez le plafond applicable aux étudiants de troisième cycle.

Compte tenu de la révolution technologique liée à l'IA, pourquoi ne pas simplement vous efforcer de former ou de reconverter davantage de jeunes Canadiens, plutôt que de supprimer le plafond quant au nombre d'étudiants de troisième cycle?

Alexis Graham: Je me contenterai peut-être de signaler qu'à l'heure actuelle, comme l'a déjà constaté le Comité, 44 % de la capacité est effectivement utilisée. De nombreuses attributions ne sont pas utilisées par les universités. Ces chiffres relatifs au nombre d'étudiants sont assez faibles par rapport à ceux d'il y a quelques années.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Ne pensez-vous pas que les universités et leurs lobbyistes, qui sont très puissants, seraient davantage incités à militer en faveur d'un meilleur programme de perfectionnement des compétences si vous n'aviez pas simplement supprimé le plafond en pleine crise de l'emploi chez les jeunes?

Alexis Graham: Il y a certainement de la place pour des stratégies en matière de main-d'œuvre nationale, ainsi que pour mettre l'accent sur les jeunes. Cela relève davantage de la compétence d'Emploi et Développement social Canada que de celle d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada.

En ce qui concerne les techniques et les approches à adopter, d'autres personnes seraient peut-être mieux placées que moi pour répondre à cette question.

L'hon. Michelle Rempel Garner: En 2025 — il y a environ un an —, vous avez rencontré personnellement les représentants de Restaurants Canada. Ceux-ci avaient fait pression sur vous concernant les programmes de travailleurs étrangers temporaires.

Combien de syndicats vous ou votre ancien supérieur avez-vous personnellement rencontrés, afin de contrebalancer l'influence des universités sur votre politique publique, ainsi que des groupes comme Restaurants Canada?

Alexis Graham: Je ne peux pas vous répondre spontanément, mais je serais bien sûr ravie de revenir...

L'hon. Michelle Rempel Garner: Vous souvenez-vous de certains syndicats? Et qu'en est-il des jeunes?

Alexis Graham: Nous avons rencontré des représentants du secteur de la construction, ainsi que de Restaurants Canada... Nous avons également rencontré des représentants du secteur du tourisme.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Avez-vous rencontré des personnes qui vous ont dit que vous faites venir trop de monde et que beaucoup de nos travailleurs ne trouvent plus d'emploi à cause de cela, ou s'agissait-il uniquement de personnes qui plaidaient en faveur d'un afflux accru de main-d'œuvre étrangère, afin de faire baisser les salaires?

Alexis Graham: La plupart des discussions portent sur les lacunes qui existent au sein de ces secteurs d'activité particuliers et sont davantage axées sur les types de talents qu'ils ont du mal à recruter.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Ces discussions visent davantage à faire venir de la main-d'œuvre étrangère qu'à assurer le perfectionnement des compétences des Canadiens. Est-ce exact?

Alexis Graham: Les discussions peuvent porter sur des sujets variés. Parfois, bien sûr, elles concernent la manière de pénétrer les marchés internationaux...

L'hon. Michelle Rempel Garner: Vous occupez ce poste depuis un certain temps déjà. Avez-vous personnellement rencontré des étudiants canadiens de troisième cycle sans emploi? Nous en avons accueilli un lors de la dernière réunion du Comité... Avez-vous pris l'initiative de contacter les dirigeants syndicaux pour leur dire qu'il y avait peut-être un déséquilibre en matière de lobbying, ou vous

contentez-vous simplement d'intégrer le lobbying trompeur des universités dans vos politiques sans plafond?

Alexis Graham: Je trouve que c'est une excellente suggestion, et je vous en remercie. Cela fait maintenant environ trois mois que j'occupe ce poste, et j'essaie de déterminer les bonnes mesures à prendre. Je comprends tout à fait votre point de vue et je vous suis reconnaissante de la suggestion.

• (1115)

L'hon. Michelle Rempel Garner: Vous n'avez consulté aucun syndicat. Vous avez surtout rencontré des représentants des universités. Pensez-vous qu'il devrait y avoir un nombre fixe ou une exigence précise...?

Je vais vous poser la question différemment. Plutôt que supprimer le plafond concernant les étudiants de troisième cycle, recommanderiez-vous au gouvernement fédéral d'éliminer les places réservées aux usines à diplômés dans le cadre des visas pour étudiants étrangers, où l'on constate encore de nombreux abus?

Alexis Graham: Je vais commencer par vous parler des réunions que nous avons. Nous rencontrons effectivement divers intervenants de l'industrie et des syndicats. Là encore, je peux passer en revue la liste de ceux que nous avons rencontrés et voir s'il faudrait davantage de diversité. Je pense que c'est une remarque pertinente.

La présidente: Merci, madame Graham.

Merci, madame Rempel Garner.

La parole va maintenant à Mme Sodhi pour six minutes. Je vous en prie.

Amandeep Sodhi (Brampton-Centre, Lib.): Merci, madame la présidente.

Merci aux fonctionnaires qui comparaissent aujourd'hui devant le Comité.

Ma première question s'adresse à Mme Graham.

Madame McQueen, si vous souhaitez intervenir, n'hésitez pas.

Le Canada est confronté à une concurrence croissante de la part d'autres pays pour attirer des travailleurs hautement qualifiés, des chercheurs et des innovateurs. Parallèlement, l'incertitude mondiale a créé de nouvelles opportunités pour les pays capables d'offrir de la stabilité, des perspectives d'avenir et un système d'immigration globalement accueillant comme le nôtre. Comment la nouvelle Stratégie d'attraction des talents internationaux du gouvernement positionne-t-elle le Canada pour attirer les meilleurs et les plus brillants talents du monde?

Alexis Graham: La Stratégie d'attraction des talents internationaux est véritablement constituée d'un ensemble d'actions visant à faciliter l'intégration et la rétention d'immigrants hautement qualifiés, en complément de la main-d'œuvre nationale. Dans ce cas précis, l'objectif principal est d'augmenter concrètement la part de talents très qualifiés ou de talents de premier plan dans cette enveloppe d'immigration globale réduite, afin de soutenir des domaines comme les STIM, les infrastructures en IA et les grands projets, autant d'éléments que j'ai évoqués dans mon allocution d'ouverture.

En ce qui concerne les mesures que nous avons prises jusqu'à présent pour renforcer cette approche, nous avons veillé à ce que toutes les professions relevant de la Stratégie d'attraction des talents internationaux soient incluses dans les catégories du programme Entrée express. Cela signifie que notre processus de sélection privilégie ces professions clés. Nous avons également instauré un délai de traitement de 14 jours pour les étudiants au doctorat et leurs familles, et facilité, dans le cadre d'une procédure accélérée, l'arrivée de la première vague de titulaires de chaires de recherche, de post-doctorants et doctorants participant à l'Initiative Talent mondial en recherche Impact+ Canada, menée actuellement par Innovation, Sciences et Développement économique Canada.

Nous préparons également le lancement d'une campagne publicitaire ciblée à l'échelle internationale, afin d'informer les gens des possibilités offertes au Canada et de les mettre en contact plus étroit avec la qualité de vie et les possibilités qui s'offrent ici, ainsi qu'avec les employeurs. Nous constatons jusqu'à présent des résultats assez positifs, même si, bien sûr, il reste encore beaucoup à faire en matière de contrôle pour déterminer l'efficacité de la stratégie. Actuellement, environ 27,8 % des résidents permanents qualifiés qui arrivent dans le cadre de programmes fédéraux exercent des professions comprises dans cette catégorie. L'objectif est de 30 %, ce qui signifie que nous l'avons pratiquement atteint.

Concernant les arrivées d'étudiants internationaux dans les établissements d'enseignement publics désignés, au niveau de la maîtrise ou à un niveau supérieur, nous sommes à 13,4 %, alors que l'objectif est de 13 %. Nous anticipons des résultats prometteurs, par suite des efforts déployés dans ce domaine. Bien sûr, cela complète nos voies d'accès existantes, à savoir, la Stratégie en matière de compétences mondiales, qui est déjà en place, de même que le programme Entrée express. J'ai aussi mentionné les outils de sélection par catégorie et d'autres mesures similaires.

J'espère que cela constitue un bon survol.

Amandeep Sodhi: C'était une excellente réponse. Merci.

Je me demandais si vous pouviez informer le Comité des efforts déployés par IRCC pour attirer des titulaires de visas H-1B en provenance des États-Unis, notamment auprès de ceux pour qui le Canada représente actuellement une option attrayante.

Alexis Graham: Il s'agit d'une cohorte intéressante, et il y a beaucoup de reportages dans les médias qui mentionnent la hausse des frais et ce qu'elle pourrait signifier. Nous collaborons étroitement avec nos collègues à l'étranger, aux États-Unis et dans notre réseau, afin de mener des activités ciblées de sensibilisation, de mobilisation et de promotion aux États-Unis, pour nous assurer que les talents prennent connaissance de ces possibilités. Nous travaillons en étroite collaboration avec Affaires mondiales Canada à cet égard. Nous disposons aussi d'agents de promotion en immigration.

La plupart des titulaires de visas H-1B occupent déjà des postes leur permettant d'accéder assez facilement à des permis de travail accélérés, par l'entremise de la Stratégie en matière de compétences mondiales et du Volet des talents mondiaux, qui est géré par EDSC. Ces voies sont en place. Cela ne signifie pas que nous n'examinons pas d'autres options. En fait, nous le faisons, mais aucune décision quant à d'autres mesures n'a été prise à ce jour. Il s'agit clairement d'un domaine qui présente un intérêt, et nous constatons que des Américains et des titulaires de visas H-1B peuvent déjà venir au Canada.

• (1120)

Amandeep Sodhi: Comme vous le savez, l'IA connaît une croissance rapide. CBC a récemment indiqué que le Volet des talents mondiaux pourrait être utile pour favoriser le développement économique et industriel du Canada dans le domaine de l'IA.

Pouvez-vous nous en dire davantage? Il me reste 40 secondes.

Alexis Graham: Je dirais que plusieurs de ces professions relèvent déjà, encore une fois, des voies de la Stratégie en matière de compétences mondiales, comme les développeurs de logiciels, les spécialistes des données et les ingénieurs en informatique. Ce sont toutes des professions qui profitent de ces voies accélérées.

Pour vous donner quelques chiffres, comme le temps nous presse, en 2025, nous avons admis plus de 9 700 résidents permanents ayant l'intention de travailler dans des professions liées à l'IA, et 5 000 permis de travail supplémentaires ont été délivrés pour ces professions.

Amandeep Sodhi: Merci beaucoup.

La présidente: Merci, madame Sodhi.

Merci, madame Graham.

[Français]

Monsieur Deschênes, vous avez la parole pour six minutes.

Alexis Deschênes (Gaspésie—Les Îles-de-la-Madeleine—Listuguj, BQ): Merci, madame la présidente.

Bonjour à tous. Je suis content d'être avec vous.

Je remercie les témoins d'être des nôtres.

Monsieur Graham, d'abord, j'aimerais poser quelques questions au sujet du Projet pilote sur la voie d'accès à la mobilité économique, ou PVAME.

Pouvez-vous nous dire un peu comment ça fonctionnait?

Alexis Graham: Excusez-moi, mais de quel projet pilote parlez-vous?

Alexis Deschênes: Je parle du Projet pilote sur la voie d'accès à la mobilité économique.

Alexis Graham: D'accord. Il s'agit du PVAME.

Carol McQueen (directrice générale, Politiques de l'établissement et de l'intégration, ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration): Je vous remercie beaucoup de la question.

Jusqu'à présent, ce projet a quand même eu beaucoup de succès. Depuis 2019, nous avons attiré environ 1 300 personnes, incluant les demandeurs principaux ainsi que leur famille. Comme vous le savez, nous avons travaillé très étroitement avec les organisations non gouvernementales pour faciliter le jumelage employé-travailleur dans le cadre de ce projet pilote. Jusqu'à présent, il y a eu un très bon taux de placement dans plusieurs secteurs importants, notamment dans le secteur de la santé. Donc, ça a très bien fonctionné.

Alexis Deschênes: Que voulez-vous dire par « un bon taux de placement »?

Carol McQueen: Il y a eu un taux de placement presque parfait, étant donné que les personnes qui sont arrivées ici grâce à ce projet pilote étaient affectées à un emploi par une organisation non gouvernementale avant leur arrivée.

Alexis Deschênes: Dans quelles régions du Canada le projet pilote était-il offert?

Carol McQueen: Il était disponible dans tout le Canada. Donc, les provinces pouvaient choisir des candidats parmi les réfugiés qui faisaient partie de ce projet pilote. Toutefois, il y avait aussi une voie fédérale ouverte dans tout le pays.

Alexis Deschênes: C'était donc disponible dans tout le pays.

Est-ce que c'était des provinces qui faisaient appel à des gens de ce programme, ou était-ce des employeurs?

Carol McQueen: Pour ce qui est du fonctionnement, en principe, les personnes qui arrivaient devaient avoir une offre d'emploi, et l'obtention de ces offres d'emploi était facilitée par les organisations non gouvernementales. Celles-ci assuraient le contact entre l'employeur et les personnes à l'étranger.

Alexis Deschênes: Visait-on des personnes à l'étranger ou des demandeurs d'asile?

Carol McQueen: Ce n'était pas des demandeurs d'asile, c'était des réfugiés qui étaient à l'étranger.

Alexis Deschênes: S'agissait-il de es réfugiés dans d'autres pays qui n'étaient pas passés par le processus ici?

Carol McQueen: Le Projet pilote sur la voie d'accès à la mobilité économique visait les réfugiés à l'étranger.

• (1125)

Alexis Deschênes: Le travail des organisations non gouvernementales dans les autres pays était-il de faire la liste des compétences et des expériences de ces réfugiés?

Carol McQueen: Oui. De plus, elles établissaient les liens entre ces réfugiés et les employeurs canadiens.

Alexis Deschênes: Y a-t-il un programme similaire pour les demandeurs d'asile et les réfugiés qui sont ici?

Carol McQueen: Pour les demandeurs d'asile qui sont ici, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada a travaillé pendant un temps, en 2024 et en 2025, avec quelques grands employeurs dans tout le Canada, notamment avec Tim Hortons, pour voir s'il y avait une possibilité de placer des gens.

Toutefois, maintenant, nous laissons en général ce travail à d'autres organismes.

Alexis Deschênes: Qui est présentement chargé de faire ce travail?

Carol McQueen: Nous continuons de travailler avec nos partenaires, comme Emploi et Développement social Canada, ou EDSC, et d'autres, mais, en principe, c'est surtout les provinces. Comme les demandeurs d'asile sont surtout pris en charge par les provinces, ça relève surtout des services provinciaux.

Alexis Deschênes: Est-ce que vous vérifiez si les provinces financent en effet des services pour favoriser l'intégration à l'emploi des demandeurs d'asile?

Carol McQueen: Nous avons une idée générale, parce que nous collaborons avec les provinces. Nous avons une idée des types de services qu'elles offrent. Cependant, nous accordons un permis de travail aux demandeurs d'asile, ce qui leur permet d'accéder à un emploi au Canada.

Alexis Deschênes: Quelle est la situation quant aux services offerts par les provinces?

Carol McQueen: Je ne peux pas en parler, parce que la situation est un peu différente dans chaque province. Par contre, nous savons que des provinces offrent de l'hébergement d'urgence aux deman-

deurs d'asile ainsi que des services, comme la formation linguistique, entre autres choses.

Alexis Deschênes: À votre connaissance, est-ce que les provinces financent des services d'aide à l'intégration à l'emploi?

Carol McQueen: Je ne peux pas répondre à cette question, puisque ce sont des services provinciaux.

Alexis Deschênes: Quand je fais des tournées et quand je parle avec des groupes qui travaillent avec les immigrants de toutes sortes, ce qu'on me dit, c'est que, au contraire, le financement vise davantage à apporter de l'aide quant à la résidence permanente. On me dit que, lorsqu'il s'agit de demandeurs d'asile, c'est plus difficile.

Carol McQueen: Il est aussi important de noter que lorsque les demandeurs d'asile reçoivent une décision du tribunal et qu'ils deviennent des personnes protégées au Canada, ils ont alors accès aux services d'établissement fédéraux. Nous pouvons, à ce moment-là, leur offrir quelques mesures de soutien sur la façon de se préparer pour travailler au Canada, et ainsi de suite.

Alexis Deschênes: Merci.

La présidente: Merci, madame McQueen et monsieur Deschênes.

[Traduction]

Voilà qui conclut notre première série de questions.

Nous passons maintenant à la deuxième série de questions de cinq minutes. Nous commencerons avec M. Redekopp.

Monsieur Redekopp, vous avez cinq minutes. Je vous en prie.

Brad Redekopp (Saskatoon-Ouest, PCC): Merci.

Merci aux témoins.

Madame Graham, vous avez parlé d'une campagne publicitaire pour attirer les étudiants étrangers au Canada. Quel est le montant consacré à cette campagne?

Alexis Graham: La campagne publicitaire à laquelle je faisais référence est en réalité plus large que celle ciblant uniquement les étudiants. Elle vise à attirer des talents de façon plus générale.

Brad Redekopp: Avez-vous les chiffres? Quel est le coût de cette campagne?

Alexis Graham: Je...

Brad Redekopp: Si vous ne les avez pas, vous pouvez nous les transmettre ultérieurement.

Alexis Graham: Je ne voudrais pas vous induire en erreur. Je n'ai pas ce chiffre sous les yeux.

Brad Redekopp: Peut-être pouvez-vous nous le transmettre.

Brad Redekopp: Merci.

Je souhaite revenir sur la question de l'exemption des étudiants de troisième cycle des plafonds d'admission. Selon Statistique Canada, les diplômés internationaux au niveau du baccalauréat et de la maîtrise ont des taux d'emploi nettement inférieurs à ceux de leurs homologues canadiens.

Pourquoi exempter les étudiants de troisième cycle des plafonds, alors que vos propres données sur le marché du travail indiquent que de nombreux diplômés entreront en concurrence avec les jeunes Canadiens au chômage, plutôt que de combler des pénuries spécifiques?

Alexis Graham: Je le ferai avec plaisir, oui.

Alexis Graham: La logique qui sous-tend cette exemption est que les personnes titulaires d'une maîtrise ou d'un doctorat réussissent généralement bien sur le marché du travail et possèdent des compétences susceptibles d'apporter une contribution durable au Canada. Je vais simplement...

Brad Redekopp: Selon Statistique Canada, il y a actuellement 431 000 jeunes au chômage au Canada, tandis qu'il y a 660 000 permis d'études ouverts au même moment. Que répondez-vous à un jeune sans emploi qui voit que vous cherchez activement à faire venir des personnes qui vont entrer en concurrence avec lui pour des emplois?

Alexis Graham: Je comprends parfaitement la situation. Je ne veux pas minimiser les difficultés liées au chômage des jeunes. C'est un enjeu très pressant, qui préoccupe beaucoup de gens...

• (1130)

Brad Redekopp: Les mesures que vous adoptez ont un impact direct sur ces jeunes en quête d'emploi.

Alexis Graham: Je dirais qu'il s'agit d'une question très complexe, et que l'immigration joue un rôle à cet égard. C'est pourquoi des efforts soutenus ont été déployés pour faire baisser ces chiffres au fil du temps. Il existe des exemptions au plafond, mais le nombre d'étudiants en général a considérablement diminué durant l'année écoulée.

Brad Redekopp: Le nombre d'étudiants demeure supérieur à celui des jeunes au chômage au Canada, ce qui pose un problème.

Je veux aborder le rapport de la vérificatrice générale, qui a relevé des faiblesses dans la réponse d'IRCC à la fraude liée aux permis d'études et à la non-conformité. Avec ce programme, vous avez supprimé un contrôle clé, à savoir, les lettres d'attestation provinciales, qui ne sont plus exigées pour ces étudiants de troisième cycle.

De plus, vous vous engagez à traiter ces dossiers en 14 jours. Mon bureau reçoit des dossiers d'IRCC dont le traitement prend des mois, voire des années. Quelles mesures ont été prises par le ministère pour réduire ce délai à 14 jours?

Alexis Graham: En ce qui concerne les mesures d'intégrité, elles continuent de s'appliquer à ces demandes. Il y a une lettre d'acceptation et un mécanisme de conformité qui doivent être validés. Ce processus est toujours en place.

Brad Redekopp: Des vérifications de sécurité sont-elles effectuées?

Alexis Graham: Oui, il y a des vérifications de sécurité pour toutes les demandes.

Brad Redekopp: Justement, vous pouvez faire une vérification de sécurité en 14 jours, alors que cela prend des mois, voire des années, pour d'autres dossiers. Comment cela est-il possible?

Alexis Graham: Je ne suis pas une experte des éléments de la vérification de sécurité pour ces demandes particulières. Je ne veux pas induire le Comité en erreur...

Brad Redekopp: D'accord, mais vous occupez un poste de niveau supérieur au ministère qui s'occupe de ces programmes. Ces questions n'ont-elles pas été soulevées? Cela me semble être une question évidente à aborder.

Alexis Graham: Je suis désolée de ne pas avoir la réponse. J'occupe ce poste depuis trois mois et je suis encore en phase d'apprentissage, notamment en ce qui concerne le programme destiné aux étudiants.

Brad Redekopp: Pouvez-vous éventuellement transmettre au Comité des informations sur l'intégration des vérifications de sécurité à ce processus de 14 jours?

Alexis Graham: Je le ferai avec plaisir, bien sûr.

Brad Redekopp: Très bien.

Comment vous assurez-vous que la rapidité des approbations ne compromet pas les vérifications de sécurité et l'intention véritable en matière d'études, surtout alors que le registre des lobbyistes montre que de fortes pressions sont exercées par les intervenants du secteur de l'éducation qui bénéficient du volume des demandes?

Alexis Graham: Pouvez-vous répéter la question? Je suis désolée, mais je suis sourde de l'oreille gauche et je n'ai pas entendu la première partie.

Brad Redekopp: Je vais vous poser une autre question.

Beaucoup de coûts liés à l'éducation sont assumés par les provinces. Lorsque vous avez instauré ce système sans plafond pour les étudiants de troisième cycle, en avez-vous discuté préalablement avec elles?

Alexis Graham: Des consultations ont eu lieu à l'époque au sujet de l'absence de plafond, oui. Je n'étais pas présente, donc je ne peux pas préciser la nature exacte de ces échanges.

Brad Redekopp: Pouvez-vous nous transmettre certaines informations à ce sujet?

Alexis Graham: Oui, je pense que cela est possible.

La présidente: Merci, monsieur Redekopp.

Merci, madame Graham.

Nous passons maintenant à M. Fragiskatos pour cinq minutes.

Vos cinq minutes commencent maintenant. Je vous en prie.

Peter Fragiskatos (London-Centre, Lib.): Merci beaucoup, madame la présidente.

Merci, madame Graham et madame McQueen, d'être parmi nous.

Madame Graham, vous avez abordé ce sujet à plusieurs reprises dans votre témoignage, mais je me demandais si vous pouviez fournir au Comité des chiffres relatifs aux étudiants internationaux. Il y a eu une baisse. Avez-vous des renseignements à ce sujet? Je pense que c'est très pertinent pour le débat.

Alexis Graham: Laissez-moi jeter un coup d'œil pour voir si je peux trouver une statistique précise pour vous. J'en ai une ici. Je peux vous dire qu'en janvier 2026, le nombre d'arrivées de personnes titulaires d'un permis d'études avait diminué de 37 % par rapport à janvier 2025. Il s'agit d'une comparaison entre les mêmes mois à un an d'écart. C'est une baisse significative du nombre d'arrivées.

Comme vous le savez, en ce qui concerne les taux d'utilisation des places dans les provinces, bien qu'il y ait un plafond, celles-ci ne sont pas pleinement utilisées. L'an dernier, le taux d'utilisation était de 44 %, ce qui signifie qu'il reste un nombre important de places dont les universités et les provinces pourraient se prévaloir.

• (1135)

Peter Fragiskatos: Merci beaucoup.

Il y a un autre point sur lequel, j'espère, vous pourrez nous en dire plus. Là encore, vous l'avez brièvement évoqué. Il s'agit du système d'enseignement postsecondaire dans son ensemble. Je crois que nous pouvons faire les deux, à savoir, attirer des talents, car c'est fondamental pour l'économie, mais aussi soutenir les étudiants canadiens, ce qui est tout aussi fondamental pour l'économie. Cela semble la bonne chose à faire.

Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet?

Alexis Graham: Les étudiants internationaux ont toujours représenté une composante importante du système. Ils apportent également des perspectives différentes, et ils contribuent par divers types de savoir, non seulement du point de vue économique, mais aussi social. Ces programmes sont conçus pour se concentrer sur la notion d'étudiants de qualité, en assurant leur venue, puis en leur offrant éventuellement la possibilité de rester, tant qu'ils respectent toutes les règles, dans des emplois compatibles avec les besoins du marché du travail.

Une fois qu'ils ont acquis une expérience temporaire sur notre marché du travail, ils ont la possibilité de présenter une demande par l'entremise du programme Entrée express. Ce ne sont pas toutes les personnes qui viennent temporairement au Canada qui souhaitent y rester. Ce ne sont pas tous les étudiants internationaux qui veulent rester non plus, mais c'est ainsi que le système est conçu, c'est-à-dire pour permettre cette transition du statut d'étudiant à celui de résident permanent, lorsque leurs compétences et leur expérience correspondent aux besoins à long terme du marché du travail.

Peter Fragiskatos: D'accord.

Vous avez également évoqué le fait que de nombreux étudiants étrangers ne se prévalent pas des places mises à leur disposition. Vous avez abordé ce point, soit dans votre déclaration liminaire, soit en réponse à l'une des questions. Pouvez-vous nous en dire davantage à ce sujet?

Alexis Graham: Le gouvernement fédéral fixe un plafond national, puis des attributions sont faites à chaque province. Ce sont les provinces qui déterminent la répartition entre les établissements d'enseignement et le nombre. Ce que nous constatons, c'est que ces attributions ne sont pas toutes utilisées, ce qui signifie que les universités ne recrutent pas le nombre total d'étudiants prévu pour elles.

Peter Fragiskatos: Merci beaucoup. C'est également un élément de contexte très important.

J'aimerais vous poser une question concernant un point qui a été soulevé au sujet du Programme des travailleurs étrangers temporaires.

Pouvez-vous indiquer au Comité quel est le pourcentage de la main-d'œuvre totale au Canada qui est constituée de travailleurs étrangers temporaires?

Alexis Graham: Je n'ai pas cette statistique précise sous la main, mais je me ferai un plaisir de la transmettre au Comité.

Peter Fragiskatos: Je vous en prie. Je crois que c'est environ 1 %, mais il serait important d'obtenir le chiffre à jour.

Enfin, dans les 45 secondes qui me restent, quel message souhaitez-vous transmettre au Comité aujourd'hui? Selon vous, quel aspect fondamental du travail réalisé par le ministère devons-nous comprendre?

Alexis Graham: Le travail fondamental effectué actuellement porte sur la facilitation, l'orientation et l'appui pour les personnes qui possèdent les compétences requises et qui souhaitent venir ici, afin que le processus soit le plus rapide possible et offre la meilleure expérience client possible, tout en maintenant une certaine discipline au sein du système d'immigration dans son ensemble.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Fragiskatos et madame Graham.

[Français]

Monsieur Deschênes, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Alexis Deschênes: Merci, madame la présidente.

En vertu de l'accord Canada-Québec, tout ce qui touche vraiment les critères de sélection des immigrants économiques relève du Québec. En vertu de la Constitution, c'est aussi le Québec qui gère l'éducation et la reconnaissance des acquis.

Est-ce que ça complique les choses, pour vous?

Alexis Graham: C'est une question intéressante.

Je vais répondre en anglais, parce que je pense que je vais être plus claire en m'exprimant dans cette langue.

[Traduction]

Les rôles et responsabilités sont très clairement définis en vertu de l'Accord Canada-Québec. Je ne dirais pas nécessairement que cela complique les choses pour nous. Il s'agit simplement d'un autre ensemble de règles que nous appliquons et d'une autre relation très importante pour ce qui est de la mobilisation, afin que nous puissions avoir une collaboration étroite avec le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et d'autres ministères au Québec, ainsi que répondre à ces besoins et travailler en tenant compte des avenues qui s'offrent à nous.

• (1140)

[Français]

Alexis Deschênes: Il y a quand même un besoin en matière de coordination.

À l'inverse, ne serait-ce pas plus simple que Québec rapatrie tous les pouvoirs en matière d'immigration?

De ce que je comprends, il doit y avoir vraiment une discussion entre Québec et Ottawa. De plus, l'arrimage ne doit pas se faire toujours très bien entre les deux.

[Traduction]

Alexis Graham: La coordination est essentielle, mais ce n'est pas une situation unique. C'est quelque chose que nous devons faire avec toutes les provinces et tous les territoires. Alors que le Québec dispose d'un pouvoir de sélection très spécifique et exploite son programme différemment, il y a aussi le Programme des candidats des provinces, ainsi que des pouvoirs de sélection, qui sont également distincts de ceux des autres provinces.

Je crois que votre point porte sur l'importance d'être très bien coordonnés et d'avoir une bonne participation, afin de s'assurer que chacun obtient les résultats escomptés en matière d'immigration. C'est là que nous sommes toujours ouverts à de nouvelles idées et à collaborer avec nos collègues de différentes façons pour renforcer cette facilitation et obtenir des résultats sur le marché du travail qui profitent tant au Québec qu'au Canada.

[Français]

La présidente: Merci, madame Graham.

Merci, monsieur Deschênes.

[Traduction]

La parole va maintenant à M. Menegakis pour cinq minutes. Je vous en prie.

Costas Menegakis (Aurora—Oak Ridges—Richmond Hill, PCC): Merci, madame la présidente.

Merci aux fonctionnaires d'être présents parmi nous aujourd'hui.

Madame Graham, vous avez parlé du manque de talents. Vous avez aussi mentionné le lancement d'une campagne publicitaire internationale visant à attirer des personnes.

Combien de jeunes Canadiens avez-vous rencontrés avant de prendre une telle décision?

Alexis Graham: Combien de jeunes Canadiens ai-je personnellement rencontrés?

Costas Menegakis: Oui. Voici la situation. Il y a des jeunes Canadiens dans ce pays qui fréquentent de bonnes universités, et l'un d'eux est venu témoigner lors de notre dernière réunion. Ces jeunes ont tout fait ce qu'il fallait faire. Ils sont allés à l'école. Ce jeune homme en particulier a fréquenté une excellente université et a obtenu un diplôme dans un programme très compétitif. C'est un jeune homme très intelligent. Il a dû présenter 500 candidatures et a fini par trouver un emploi hors de son domaine, avec un salaire à peine supérieur au salaire minimum. Vous lancez une campagne internationale pour attirer davantage de personnes dans le pays, qui vont entrer en concurrence avec notre jeunesse canadienne.

Je me demande si vous avez rencontré des jeunes Canadiens. Avez-vous pris connaissance de leurs préoccupations?

Alexis Graham: Personnellement, au cours des trois mois que j'ai passés à ce poste, je n'ai pas encore rencontré de jeunes Canadiens, mais je comprends tout à fait ce que vous dites et je pense que c'est une excellente idée. Je serai très heureuse d'ajouter cela à ma liste de priorités.

Je me contenterai de dire que la réalité de ces personnes est difficile. Nous sympathisons avec elles. C'est un sujet très complexe, mais dans l'ensemble, les chiffres sont en baisse.

Costas Menegakis: Je n'ai pas beaucoup de temps.

Je sais que vous voulez dire que les chiffres sont en baisse. Il y a toutefois un domaine où ils ne le sont pas. Le nombre de jeunes Canadiens à la recherche d'un emploi ne diminue pas. Le taux de chômage chez les jeunes Canadiens est en hausse, en grande partie en raison des décisions prises par votre ministère sous l'autorité et la direction du gouvernement libéral en place.

J'ai une autre question pour vous.

Nous savons que le chômage des jeunes est élevé. Ils sont sous-employés. Les autorisations dans le cadre de l'évaluation de l'im-

portance de trouver un emploi sur le marché du travail pour des emplois à bas salaire sont passées de 15 000 en 2020 à 50 000 en 2024. Il s'agit d'emplois de niveau débutant. Récemment, Tim Hortons, qui est réputé pour utiliser IRCC comme service des ressources humaines, a décidé d'embaucher 10 000 Canadiens.

Si une entreprise peut, d'un simple clic, trouver des travailleurs canadiens, cela ne montre-t-il pas que le Programme des travailleurs étrangers temporaires est moins lié aux pénuries de main-d'œuvre qu'à l'influence que les lobbyistes exercent quand ils rencontrent des représentants de votre ministère?

Alexis Graham: Je tiens simplement à préciser que le Programme des travailleurs étrangers temporaires est en réalité géré par EDSC. Les paramètres de conception de ces évaluations de l'impact sur le marché du travail et les mesures de restriction concernant l'accès, les employeurs et les régions relèvent tous de la responsabilité de ce ministère.

Costas Menegakis: Merci de souligner cela.

Vous comprenez que les lobbyistes ont de l'argent. Ils peuvent exercer beaucoup de pressions, car ils sont payés pour faire du lobbying auprès du gouvernement. Leurs objectifs ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux que nous devrions avoir ici au Parlement ou que vous devriez avoir dans votre ministère, c'est-à-dire faire venir de la main-d'œuvre, réduire les coûts et trouver de la main-d'œuvre moins chère. Ces personnes que nous faisons venir prennent des emplois aux Canadiens. Les jeunes Canadiens n'ont pas d'aussi grandes ressources financières.

Pensez-vous qu'il est approprié que les lobbyistes aient accès aux fonctionnaires d'IRCC? Je crois que c'est totalement inapproprié.

Si vous voulez vraiment savoir ce qui se passe sur le terrain, rencontrez les Canadiens ou organisez une réunion transpartisane avec tous les parlementaires pour mieux comprendre ce que les Canadiens nous disent chaque jour dans nos bureaux, y compris — je dois le préciser — le week-end dernier, quand j'étais dans ma circonscription. Il y a beaucoup d'informations qui vous seraient très utiles. Nous ne sommes pas payés par des lobbyistes et ne représentons pas non plus des lobbyistes. Les lobbyistes représentent des gens qui veulent réduire leurs coûts.

• (1145)

Alexis Graham: Les fonctionnaires rencontrent beaucoup de gens — des ministres à travers tout le système...

Costas Menegakis: Je suis ici depuis un an. Personne ne m'a jamais appelé pour me dire: « Monsieur Menegakis, vous êtes député. Qu'entendez-vous de la part des gens? » Je pense que c'est quelque chose que vous devriez faire.

Êtes-vous d'accord pour dire que vous devriez parler avec les parlementaires?

Alexis Graham: Bien sûr. Nous apprécions toujours énormément ces rencontres en comité où nous échangeons avec vous.

Vous avez raison. Ces enjeux complexes comportent beaucoup de facettes, et plus nous entendrons de voix, plus nous serons en mesure de trouver des solutions qui seront bénéfiques.

Costas Menegakis: Que diriez-vous aujourd'hui aux jeunes Canadiens qui ont du mal à trouver un emploi, même un emploi de débutant? Que diriez-vous à ce jeune homme — quelqu'un qui a fait des études universitaires, suivi une formation et s'attend à obtenir un emploi de débutant dans son champ d'études?

Que répondez-vous à ceux qui savent que vous êtes soumis à une forte pression pour faire venir des talents de l'étranger, alors que nous avons ici même une grande abondance de talents canadiens pour pourvoir ces emplois?

Alexis Graham: Je commencerais par dire que ces problèmes sont réels et très complexes. Je dirais aussi que l'immigration continue d'avoir un rôle à jouer dans notre économie, en particulier pour développer certains secteurs. Il y a de réelles pénuries de main-d'œuvre qui ne peuvent être comblées par les Canadiens.

La présidente: Merci beaucoup, madame Graham et monsieur Menegakis.

Monsieur Zuberi, vous avez la parole pour cinq minutes. Je vous en prie.

Costas Menegakis: Merci.

Sameer Zuberi (Pierrefonds—Dollard, Lib.): Merci, madame la présidente.

Merci aux témoins d'être présents aujourd'hui.

Je souhaite recentrer la discussion sur le sujet que nous traitons aujourd'hui. Une motion a été adoptée par ce comité, et nous sommes ici pour parler des stratégies visant à attirer des talents mondiaux, afin que nos politiques d'immigration contribuent à bâtir le pays et à soutenir l'économie canadienne. Je sais que vous recevez beaucoup de questions concernant EDSC, qui ne relèvent absolument pas de votre compétence. Je vous remercie d'y répondre, même si je suis certain qu'elles devraient être adressées directement à EDSC plutôt qu'à vous.

Pour revenir à certains points déjà abordés, des commentaires ont été faits au sujet du lobbying en lien avec les politiques d'immigration, notamment en ce qui concerne les étudiants de troisième cycle et nos politiques à leur égard. Pouvez-vous expliquer un peu comment vous prenez concrètement vos décisions liées aux politiques concernant les étudiants de troisième cycle et l'immigration?

Le lobbying est-il la seule source dont vous tenez compte, ou faites-vous appel à d'autres sources lorsque vous élaborer ces politiques?

Alexis Graham: Nous tenons évidemment compte de plusieurs sources différentes en prenant nos décisions.

Permettez-moi de rappeler le processus aux membres du Comité. C'est le ministère qui rassemble différentes sources d'information et qui rencontre plusieurs types d'intervenants et de lobbyistes. Certaines personnes répondent à la définition officielle de « lobbyiste », mais il ne s'agit en aucun cas de la majorité des personnes que nous rencontrons.

Nous avons des organismes consultatifs, comme le Conseil des nouveaux arrivants. Nous parlons directement avec les employeurs. Nous parlons directement avec les employés. Nous avons une grande variété d'interactions. Nous communiquons avec les provinces et les territoires, les collectivités et tous les types d'organisations et d'acteurs du système. Nous nous appuyons aussi sur la recherche, et nous commandons des études sur des questions spécifiques, afin de déterminer la bonne approche stratégique à adopter. Ensuite, nous compilons les avis. Souvent, nous présentons une série d'options à la ministre, qui prend la décision finale sur chaque dossier.

• (1150)

Sameer Zuberi: Je comprends que vous recevez beaucoup d'avis différents avant d'élaborer une politique. Par conséquent, l'idée que seuls les lobbyistes déterminent la politique d'immigration n'est vraiment pas fondée.

Au sein de ce comité, certaines remarques ont été faites sur votre écoute à l'égard des membres. Lorsque nous tenons nos séances, les responsables du ministère suivent-ils ce que nous faisons à chacune de nos réunions?

Alexis Graham: La réponse est oui. Nous sommes très heureux que ces séances soient télédiffusées, ce qui nous permet de les suivre. Nous avons des collaborateurs qui assistent régulièrement à ces séances pour les observer et rédiger des rapports sur la nature des débats, ainsi que sur le profil des témoins et des personnes présentes. Nous surveillons de très près ce que vous faites.

Sameer Zuberi: Chaque député est écouté attentivement lorsqu'il pose une question.

Alexis Graham: Je dirais que oui.

Sameer Zuberi: Je souhaiterais consacrer la minute et demie qui nous reste au Projet pilote sur la voie d'accès à la mobilité économique. Quelles leçons en avez-vous tirées et quels sont les principaux points à retenir de ce projet depuis son lancement? Quelles sont vos intentions pour l'avenir de ce projet?

Carol McQueen: C'est un programme formidable. Il nous a démontré que les réfugiés du monde entier possèdent des compétences, une expérience professionnelle et des aptitudes qui leur permettent de remplir les conditions de certains de nos programmes économiques. Ce programme leur offre une autre voie d'entrée au Canada. Comme il s'agit d'un projet pilote, nous en examinons le fonctionnement. Il est évident que la participation des ONG au jumelage emplois-travailleurs constituait un élément essentiel du programme. Nous avons aussi été très heureux d'attirer des immigrants hautement qualifiés dans certains secteurs de la santé, notamment des infirmières et des infirmiers. Nous avons ainsi pallié certaines pénuries sur le marché du travail, surtout dans des régions isolées du secteur de la santé.

Jusqu'à présent, c'est un succès. Cependant, comme il s'agit d'un programme à forte intensité de main-d'œuvre, nous en étudions encore les résultats.

Sameer Zuberi: Contribue-t-il au respect de nos obligations internationales envers les réfugiés?

Carol McQueen: Oui, tout à fait, en partie parce que, comme vous le savez sans doute, les possibilités d'accueil des réfugiés ailleurs dans le monde ont beaucoup diminué. Le Canada est l'un des pays qui accueille le plus de réfugiés. Cependant, les programmes offerts spécialement aux réfugiés qualifiés leur ouvriront d'autres voies d'entrée au pays.

La présidente: Merci, monsieur Zuberi.

Merci, madame McQueen.

Comme il ne nous reste que peu de temps, j'accorderai trois minutes et demie aux conservateurs et trois minutes et demie aux libéraux.

Monsieur Redekopp, vos trois minutes et demie commencent maintenant.

Brad Redekopp: Merci.

Madame Graham, nous avons beaucoup parlé de la nécessité d'attirer des étrangers au Canada en leur offrant de la formation dans différents domaines. Le Ministère a-t-il déjà réalisé une analyse coûts-avantages de l'investissement en ressources équivalentes? Des ministères entiers font la promotion de programmes et d'autres initiatives. Il y a cependant une différence entre investir des ressources équivalentes dans la formation professionnelle des Canadiens en aidant les étudiants canadiens à accéder à l'université, plutôt que de se tourner vers des marchés étrangers.

Alexis Graham: En fait, Emploi et Développement social Canada, EDSC, est responsable des investissements pour le développement de la main-d'œuvre. Cette fonction est d'ailleurs entièrement dirigée par EDSC.

Brad Redekopp: Pour que tout soit bien clair: votre ministère a-t-il réalisé une analyse coûts-avantages du fait d'attirer des étudiants canadiens plutôt que de se tourner vers l'international?

Alexis Graham: Je n'en ai aucune idée.

Brad Redekopp: D'accord.

Selon le registre des activités de lobbying, vous avez rencontré de nombreuses entreprises et des organismes qui souhaitent obtenir plus de permis pour des étudiants étrangers. Comment pouvez-vous garantir à ce comité que vos décisions au sujet de l'exemption n'ont pas été influencées par vos nombreuses réunions avec des universités par rapport à vos rencontres avec les représentants des travailleurs?

Alexis Graham: Nous collaborons avec des intervenants très divers. Le registre des activités de lobbying ne donne qu'un aperçu d'un groupe particulier de personnes, d'une cohorte particulière. Je tiens à souligner que les universités sont des acteurs importants de cet écosystème. Je comprends votre observation sur les retombées financières et sur l'importance des étudiants étrangers pour la survie de certains organes des universités, mais ces dernières dispensent une éducation essentielle aux Canadiens et aux étudiants étrangers, ce qui contribue à pallier des pénuries dans le marché du travail.

• (1155)

Brad Redekopp: Merci.

Au sujet de cette exemption, quels indicateurs mesurables liés au marché du travail est-ce qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, IRCC, utilisera-t-il pour évaluer la pertinence de ses décisions?

Alexis Graham: Pour en évaluer la validité, nous examinons les domaines professionnels vers lesquels ces diplômés s'orientent. Par exemple, si l'un d'eux s'oriente vers le secteur de la santé, nous considérons cela comme une réussite, car il s'agit d'un domaine qui fait face à une pénurie de main-d'œuvre à long terme au Canada.

Brad Redekopp: Le Ministère surveille-t-il cela régulièrement?

Alexis Graham: Nous définissons les cadres en fonction de ces résultats mesurables. Ils seront permanents. Nous les examinons et les révisons régulièrement. Certains d'entre eux figurent dans nos rapports ministériels et dans nos fiches d'information sur les programmes. D'autres sont affichés en ligne.

Les résultats nous intéressent profondément. Nous les examinons régulièrement afin de déterminer dans quelle mesure les Canadiens comprennent notre message et pour vérifier si nous mettons tout en œuvre pour atteindre nos objectifs.

Brad Redekopp: J'aimerais revenir sur ce point. Pendant la dernière série de questions, vous avez dit que vous pourriez nous pré-

senter certaines de ces démarches. Vous serait-il possible de nous les remettre dans un délai d'environ quatre semaines?

Alexis Graham: Cela me semble raisonnable, oui.

Brad Redekopp: Combien de temps me reste-t-il?

La présidente: Il vous reste deux secondes. Merci, monsieur Redekopp.

Merci, madame Graham.

M. Jeneroux dispose maintenant de trois minutes et demie.

Monsieur Jeneroux, votre temps de parole commence maintenant.

Matt Jeneroux (Edmonton Riverbend, Lib.): Merci, madame la présidente.

J'ai deux petites questions. Je voudrais aborder brièvement le Volet des talents mondiaux dans le cadre de la Stratégie nationale en matière d'intelligence artificielle, l'IA, récemment annoncée. Avant cela, toutefois, pourriez-vous nous dire comment vont les activités visant à attirer les titulaires de visas H-1B des États-Unis qui, à l'heure actuelle, pourraient considérer le Canada comme une destination intéressante?

Alexis Graham: Je pourrais vous expliquer un peu comment fonctionnent ces missions.

Nous avons établi plusieurs missions aux États-Unis. Elles sont situées dans les grandes villes, et des agents des services d'immigration y sont en poste. Nous recevons aussi l'aide du Service des délégués commerciaux. Nous fournissons des renseignements à des employeurs, à des particuliers et à des secteurs où travaillent des titulaires d'un visa H-1B. S'ils envisagent de s'installer au Canada, nous leur offrons de suivre des procédures accélérées. Le Volet des talents mondiaux me vient tout de suite à l'esprit, mais nous offrons aussi de voies complémentaires menant à la résidence permanente. Un grand nombre des personnes peuvent faire la demande de résidence permanente en fonction de leur expérience, de leurs antécédents, etc.

Les agents de ces missions diffusent ces renseignements dans ces réseaux professionnels afin de promouvoir le Canada comme une destination de choix. La plupart des titulaires de ce visa exercent des professions qui leur permettraient de suivre la procédure accélérée, tant pour un séjour temporaire que pour la résidence permanente.

Matt Jeneroux: Quant au Volet des talents mondiaux, on a annoncé la semaine dernière que la Stratégie nationale en matière d'IA pourrait s'avérer utile au développement économique et industriel de l'IA. Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur cet objectif et sur le Volet des talents mondiaux?

Alexis Graham: Oui, cela fait partie de la Stratégie nationale en matière d'IA. Cela étendrait le Volet des talents mondiaux, qui est une liste gérée par EDSC. Il offre un processus rapide pour certaines professions très recherchées et susceptibles de contribuer aux secteurs clés et aux priorités gouvernementales. Nous verrons quelles professions y seront admises. Les services d'Immigration appuieront le traitement des demandes de permis de travail. Nous faciliterons aussi le processus pour ceux qui souhaiteront rester, pour autant qu'ils répondent aux critères très exigeants du programme Entrée express.

• (1200)

La présidente: Merci, monsieur Jeneroux, et merci, madame Graham.

Cela conclut notre première heure de témoignages pour la séance d'aujourd'hui.

Je tiens à remercier les témoins pour le temps qu'ils nous ont consacré et pour leurs excellents témoignages.

Je tiens à remercier tous mes collègues pour leurs excellentes questions. Je pense que nous avons recueilli beaucoup d'information de grande qualité pour notre rapport.

Nous allons maintenant suspendre la séance afin que nos témoins actuels puissent partir, puis nous entamerons la deuxième série de témoignages.

• (1200)

(Pause)

• (1205)

La présidente: Bienvenue à tous à cette deuxième heure de la séance du Comité de l'immigration.

[Français]

J'aimerais faire quelques observations à l'intention des nouveaux témoins.

Avant de prendre la parole, attendez que je vous nomme.

[Traduction]

Sur Zoom, au bas de votre écran, vous pouvez sélectionner le canal d'interprétation qui vous convient, le français ou l'anglais. Les personnes présentes dans la salle peuvent utiliser l'écouteur et sélectionner le canal souhaité.

[Français]

Je tiens à rappeler aux témoins que les membres du Comité peuvent poser leurs questions en français ou en anglais. Si vous avez besoin de l'interprétation, veuillez prendre un moment maintenant pour préparer votre oreillette et sélectionner le canal d'écoute dont vous aurez besoin à l'avance afin que nous puissions profiter au maximum du temps réservé aux questions et aux réponses.

[Traduction]

Je ferai également de mon mieux pour vous avertir quand il ne vous restera qu'une minute.

Nous vous rappelons que tous les commentaires doivent être adressés à la présidence.

Je vais maintenant souhaiter officiellement la bienvenue à nos témoins.

Je tiens à souhaiter chaleureusement la bienvenue à M. Andrew Tarr, gestionnaire des affaires et secrétaire financier de la section locale UA 787, du syndicat HVACR Workers of Ontario.

[Français]

De l'organisme L'Hirondelle, services d'accueil et d'intégration des immigrants, nous accueillons, par vidéoconférence, Manel Re-kik, directrice générale.

[Traduction]

Nous accueillons aussi M. James Hammond, directeur des affaires publiques, de l'association U15 Canada. Bienvenue.

Chacun d'entre vous disposera d'un maximum de cinq minutes pour nous présenter votre déclaration préliminaire, après quoi nous passerons à une série de questions.

Je cède maintenant la parole à M. Tarr.

Monsieur Tarr, je vous invite à commencer votre déclaration préliminaire de cinq minutes. Votre temps de parole commence maintenant.

Andrew Tarr (gestionnaire des affaires et secrétaire financier, HVACR Workers of Ontario UA Local 787): Bonjour. Je m'appelle Andrew Tarr. Je suis gestionnaire des affaires de la section locale UA 787 du syndicat HVACR Workers of Ontario.

Je représente 5 538 professionnels des services du bâtiment. Ce sont des mécaniciens en réfrigération et climatisation qui détiennent le permis 313A et des mécaniciens en climatisation résidentielle, des soudeurs de tuyauterie et des techniciens en gaz qui détiennent le permis 313D. J'occupe ce poste depuis 14 ans. Avant cela, j'ai été délégué syndical pendant trois ans. J'ai également travaillé pendant trois ans au service de formation mixte syndical-patronal, où je m'occupais des apprentissages. Notre siège social se trouve à Brampton, mais nous représentons les travailleurs du secteur de la réfrigération de tout l'Ontario.

Je vais vous donner un aperçu de ce qui se passe sur le terrain en matière d'immigration, notamment en ce qui concerne les permis de travail. Nous savons que tous les ordres de gouvernements s'efforcent de prévenir une pénurie de main-d'œuvre en facilitant la reconnaissance des métiers. Malheureusement, malgré tous ces efforts, il existe un grave décalage entre les ordres de gouvernement et le processus de délivrance des permis de travail.

J'ai joint à mon mémoire deux exemples qui ne sont pas les plus récents, mais que j'ai réussi à trouver plus facilement. Ce sont des permis de travail qui m'avaient été remis par des personnes qui souhaitaient se joindre au syndicat.

Le premier est un permis de travail ouvert. La personne titulaire de ce permis ne peut travailler que dans l'industrie du sexe, et ce permis limite le type de formation qu'elle peut suivre. Mon deuxième exemple de permis de travail a été délivré à une personne qui, je crois, était parrainée par une entreprise d'ici. Elle vient d'Australie et affirme posséder de l'expérience dans notre domaine. Ce permis de travail l'obligeait à ne travailler que pour cette entreprise en Ontario.

La titulaire du premier permis prétendait avoir de l'expérience en Ontario, mais n'avait jamais été inscrite comme apprentie. Elle affirmait avoir l'expérience nécessaire pour exercer notre métier. Bien que n'ayant jamais été inscrite comme apprentie, elle avait suivi une formation sur le gaz. Son permis de travail indique clairement qu'elle ne doit pas suivre de formation. Quand je lui ai demandé si elle était en mesure de suivre une formation, elle m'a dit qu'elle ne disposait d'aucun document lui permettant de le faire. Elle m'a dit que son curriculum vitae — que je n'ai jamais trouvé, d'ailleurs — indiquait qu'elle avait installé des appareils de chauffage, de ventilation et de climatisation en Ontario.

La deuxième personne titulaire d'un permis venait d'Australie. Elle affirmait avoir accumulé près de 15 ans d'expérience dans son pays. En arrivant en Ontario pour y montrer son permis de travail, elle aurait dû s'inscrire auprès de Métiers spécialisés Ontario. Elle aurait dû suivre la procédure. L'Ontario est l'une des rares provinces qui exigent l'inscription immédiate et la demande d'équivalence. Cette personne ne l'avait pas fait. Au bout d'un an, elle a répondu à notre campagne de syndicalisation. Nous avons découvert qu'elle n'avait pas respecté ses engagements. Notre syndicat a essayé de lui offrir de la formation, mais son permis de travail limitait ses possibilités de formation.

Les permis de travail posent un grave problème. Comme je l'ai dit, les personnes qui arrivent au Canada ne comprennent pas les restrictions qui s'y rattachent. À l'heure actuelle, la section locale 787 compte 53 personnes qui détiennent ce que nous appelons des numéros d'assurance sociale « 900 ». Elles sont titulaires d'un permis de travail, mais elles n'ont pas le droit de suivre de la formation. Elles se sont adressées à nous dans le cadre de campagnes de syndicalisation. Elles se sont inscrites avant que je sache ce que signifiaient les numéros d'assurance sociale « 900 ». Il y a environ deux ans, le gouvernement de l'Ontario a publié un avis indiquant que ces personnes ne pouvaient pas suivre de programmes d'apprentissage. Les seules personnes titulaires d'un numéro « 900 » pouvant suivre ces programmes sont, je crois, celles qui relèvent d'un programme pour réfugiés.

Cela devient problématique. La personne titulaire de mon premier exemple avait suivi de la formation dans un collège privé, je crois. Elle avait manifestement fourni un curriculum vitae indiquant qu'elle avait travaillé en Ontario sans permis. Ces personnes ne peuvent pas adhérer au syndicat. Nous n'acceptons pas les gens dont le numéro d'assurance sociale commence par 900, parce que nous ne pouvons pas les former. Ils finissent par travailler dans le secteur non syndiqué, souvent au noir, et cela nuit à notre système.

• (1210)

C'est vraiment tout ce que j'ai à dire. Il faut régler la question des permis de travail. Il faut assurer un meilleur suivi des permis de travail. Quand des personnes arrivent au Canada avec un permis de travail, il faut veiller à ce qu'elles respectent les règles. Si elles sont parrainées par une entreprise, il faut aussi veiller à ce qu'elles respectent les règles des gens de métier et qu'elles obtiennent leurs équivalences avant de commencer à travailler en Ontario.

Merci.

• (1215)

La présidente: Merci, monsieur Tarr.

[Français]

J'invite maintenant Mme Rekik à faire sa déclaration d'ouverture.

Madame Rekik, vous disposez d'un maximum de cinq minutes.

Manel Rekik (directrice générale, L'Hirondelle, services d'accueil et d'intégration des immigrants): Madame la présidente, mesdames et messieurs les membres du Comité, je vous remercie de m'accueillir aujourd'hui.

Je m'exprime à titre de directrice générale de L'Hirondelle, Services d'accueil et d'intégration des immigrants, un organisme mont-réalais qui accompagne les personnes immigrantes depuis près de 50 ans.

Chaque année, nous soutenons des milliers de personnes pour ce qui est de leur apprentissage du français, de leur intégration sociale et, surtout, de leur intégration professionnelle grâce au soutien financier d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada et d'Emploi et Développement social Canada.

Depuis cinq décennies, nous sommes un observatoire privilégié de l'intégration. Ce que nous observons sur le terrain est une réalité qui mérite toute votre attention.

Le Canada sélectionne des personnes immigrantes pour leurs compétences, leur expérience et leur potentiel économique. Elles traversent un processus exigeant et coûteux, avec l'espoir légitime de contribuer pleinement à leur société d'accueil.

Cependant, à leur arrivée, plusieurs personnes se heurtent à un mur. Il leur est difficile de faire reconnaître leurs diplômes. Leur expérience est sous-estimée, et on leur demande une expérience au Canada, qu'elles n'ont pas encore eu la chance d'acquérir.

Résultat: il n'est pas rare, en tout cas pour nous, de voir des ingénieurs ou des professionnels de la santé conduire des taxis. Des talents hautement qualifiés restent sous-employés pendant des années. Ce n'est pas un problème d'intégration individuelle, c'est un problème systémique par rapport à l'utilisation des talents.

Au-delà du parcours humain, c'est un réel enjeu économique majeur. Le Canada investit pour attirer des talents, mais il perd une partie de son rendement des investissements une fois qu'ils sont ici.

À partir de notre expérience, quatre priorités méritent une attention.

Premièrement, il faut reconnaître que la sous-utilisation des compétences est un frein direct à la productivité et à la croissance économique. Un talent sous-utilisé est une perte pour la personne et pour l'économie canadienne.

Deuxièmement, il faut accélérer et simplifier la reconnaissance des diplômes et l'expérience internationale, tout en harmonisant davantage les procédures entre les provinces afin de faciliter la mobilité de la main-d'œuvre partout au Canada.

Troisièmement, il faut renforcer l'accès à l'accompagnement vers l'emploi. L'intégration professionnelle ne se fait pas seule. Elle se construit avec du soutien à un réseau professionnel et avec des occasions concrètes avec les employeurs. Cet enjeu est particulièrement important dans un contexte de régionalisation. Selon notre expérience, il est difficile de demander à une personne qui vit un premier déracinement, d'en vivre immédiatement un second. On ne peut pas parler de régionalisation durable sans préparation en amont. Des liens plus précoces avec des employeurs en région, avant même leur arrivée au Canada, peuvent changer considérablement les choses.

Nous observons également que certains travailleurs peuvent se retrouver en situation de vulnérabilité et d'insécurité, notamment lorsque les règles des programmes changent en cours de parcours. L'instabilité des parcours fragilise non seulement les individus, mais aussi l'attractivité internationale du Canada.

Dans ce contexte, le réseau communautaire joue un rôle essentiel. Partout au pays, les organismes spécialisés agissent comme un pont entre les talents et les employeurs. Nous préparons les candidats, accompagnons les entreprises et créons des maillages concrets. Nous transformons le potentiel en emploi réel.

Quatrièmement, il est essentiel de mieux soutenir les employeurs quant aux pratiques de recrutement et d'intégration inclusives. L'intégration ne s'arrête pas à l'embauche. Elle se joue dans le maintien en emploi.

En conclusion, le Canada n'a pas seulement besoin d'attirer des talents. Il doit s'assurer que les talents qu'il accueille puissent contribuer rapidement et pleinement à la société, car les talents sont déjà ici. À cet égard, nous recommandons d'accélérer la reconnaissance des compétences, d'investir davantage dans l'accompagnement pour la recherche d'emplois et de renforcer la passerelle entre les employeurs et les talents internationaux, notamment avant l'arrivée au Canada dans le cas de la régionalisation.

Selon nous, l'intégration professionnelle n'est pas une dépense. C'est un investissement stratégique qui nous permet de transformer le potentiel humain en levier de croissance économique durable pour le Canada.

Je vous remercie.

• (1220)

La présidente: Merci, madame Rekik.

[Traduction]

Je vais maintenant inviter M. Hammond à prononcer sa déclaration préliminaire, d'un maximum de cinq minutes.

Vos cinq minutes commencent maintenant.

James Hammond (directeur, Affaires publiques, U15 Canada): Madame la présidente, mesdames et messieurs les députés, je vous remercie de m'avoir invité à comparaître devant vous aujourd'hui au nom de l'équipe d'U15 Canada.

L'association U15 Canada regroupe les grandes universités de recherche du Canada. Ensemble, nos établissements mènent plus de 75 % de la recherche universitaire canadienne, accueillent 70 % des étudiants de doctorat à temps plein du pays et sont à l'origine d'une grande partie de l'innovation nationale. Nos universités sont un atout pour notre pays, car elles attirent les talents et favorisent la recherche et l'innovation.

Nous remercions le Comité de mener cette importante étude sur les stratégies visant à attirer les personnes les plus talentueuses au monde. Après tout, les talents constituent le fondement d'une économie couronnée de succès, prospère et résiliente. En cette période d'incertitude, il est crucial, pour sa réussite future, que le Canada puisse attirer, former et retenir des personnes hautement qualifiées qui stimulent l'innovation, qui créent des débouchés et qui apportent l'expertise dont ses entreprises et ses collectivités ont besoin.

À l'heure actuelle, cependant, le Canada fait face à une pénurie de talents. Notre population titulaire d'un diplôme d'études supérieures se classe au 25^e rang des pays de l'OCDE et en dernière place des pays du G7. Le Canada se trouve donc dans une position défavorable dans les secteurs innovants et axés sur la connaissance qui orientent l'avenir de son économie. Il sera essentiel qu'il retienne ses chercheurs de calibre mondial pour demeurer en chef de file des progrès technologiques à venir.

Les grandes universités de recherche du Canada jouent un rôle fondamental dans le développement de ces talents. Chaque année, 700 000 étudiants s'inscrivent dans les universités de l'association U15. Ils sont attirés par la possibilité de travailler avec des experts

de renom, d'avoir accès à des installations de calibre mondial et de décrocher un diplôme reconnu dans le monde entier. Cela revêt une grande importance, car nous savons que les personnes qui possèdent les talents les plus avancés sont très mobiles. Les pays du monde entier se font une concurrence acharnée pour attirer des chercheurs talentueux.

Voilà pourquoi toute réforme du programme des étudiants étrangers devrait avoir pour objectif d'attirer au Canada les étudiants les plus brillants et les plus prometteurs. Pour établir un programme de permis d'études efficace capable d'attirer les talents dont le Canada a besoin, il nous faut un système de grande qualité et bien géré qui reconnaisse l'excellence et qui récompense les établissements qui agissent de façon responsable.

Nous appuyons donc la décision du gouvernement d'exempter les étudiants de 2^e et de 3^e cycles du plafond qui limite la délivrance des permis d'études et de s'engager à respecter un délai de traitement de deux semaines pour les étudiants au doctorat. En continuant à mettre l'accent sur la qualité de l'enseignement et de la recherche dispensés dans les universités de U15, tout en réduisant les délais de traitement des permis d'études, le Canada rétablira sa réputation de destination de choix pour les talents mondiaux.

Soulignons aussi que l'attraction de talents mondiaux n'entrave aucunement le développement des talents canadiens. L'un renforce l'autre. Les étudiants étrangers de 3^e cycle, les chercheurs postdoctoraux et les professeurs de renommée mondiale contribuent à élargir les capacités de recherche du Canada, à soutenir les étudiants canadiens et à renforcer les écosystèmes d'innovation situés partout au pays. Le Programme des chaires de recherche Impact+ Canada est un volet particulièrement important de cette stratégie.

Lancée dans le cadre du budget 2025 afin d'attirer des chercheurs de renommée mondiale, cette initiative aide le Canada à cultiver des talents exceptionnels, à soutenir des idées audacieuses et à assurer son succès à long terme. Ces derniers mois, les grandes universités ont recruté activement des chercheurs exceptionnels par l'intermédiaire de ce programme. Nous attendons de voir les résultats de la première phase afin de démontrer ce qu'il est possible d'accomplir quand le gouvernement et les universités collaborent à l'atteinte de l'objectif commun d'attirer des talents internationaux au profit de tous les Canadiens.

Dans le même esprit, nous sommes ravis que le gouvernement envisage de réformer le programme Entrée express pour mieux aligner ses critères de sélection sur les résultats économiques. Nous savons que les étudiants qui décrochent un diplôme d'une grande université de recherche canadienne seront sûrs de réussir à l'avenir. En général, les Canadiens titulaires d'un doctorat gagnent le double du salaire moyen.

L'association U15 Canada encourage le gouvernement à maintenir la reconnaissance du système éducatif canadien dans le cadre du programme Express Entry, surtout pour les étudiants de 1^{er} et de 2^e cycles. Ces diplômés constituent une part importante du vivier de talents hautement qualifiés du pays. L'association U15 Canada est prête à poursuivre sa collaboration étroite avec le gouvernement et avec l'ensemble de ses partenaires pour que le Canada dispose des ressources humaines qu'il lui faut pour prospérer dans une économie mondiale de plus en plus compétitive.

Merci.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Hammond.

Cela conclut nos déclarations préliminaires. Nous passons aux séries de questions-réponses. La première série se limitera à six minutes par intervenant.

Nous commencerons par M. Ho, pour six minutes.

Vincent Ho (Richmond Hill-Sud, PCC): Merci, madame la présidente.

Mes questions s'adressent au représentant de U15 Canada.

Monsieur Hammond, vous avez omis de mentionner que U15 est un groupe lobbyiste inscrit qui défend activement une bureaucratie universitaire toujours plus étouffante. Vous avez fait pression sur le gouvernement fédéral à 936 reprises au cours de ces 14 dernières années, ce qui représente une moyenne de 66 rencontres par an.

Dans un communiqué de presse, U15 a appuyé l'exemption accordée aux étudiants étrangers de 2^e et de 3^e cycles du soi-disant plafond libéral de 2026 sur les permis d'études, la qualifiant d'étape importante et la jugeant essentielle. Cependant, si l'on applique une exemption à un plafond, il n'y a plus de plafond. Sous l'effet de votre influence, les libéraux ont, en réalité, créé une porte dérobée accueillant un nombre illimité d'étudiants étrangers.

Pourquoi l'association U15 a-t-elle plaidé en faveur d'une exemption générale de ce plafond pour les étudiants étrangers de 2^e et de 3^e cycles au lieu d'adopter une mesure ciblant les pénuries de main-d'œuvre et les domaines de recherche essentiels?

• (1225)

James Hammond: Merci pour cette question.

Tout d'abord, je tiens à souligner que nos universités tiennent à offrir une chance à tous les Canadiens. Comme je l'ai indiqué dans ma déclaration préliminaire, un diplôme délivré par une université U15 reste l'une des meilleures garanties de réussite pour tous les Canadiens. Toutefois, comme nous le savons, les talents de haut niveau sont très mobiles, et, pour attirer ces talents, la concurrence est acharnée...

Vincent Ho: Monsieur Hammond, j'ai vraiment du mal à croire que vous défendez les intérêts des étudiants canadiens.

Vous comparez devant le Comité de l'immigration. Vous avez exercé des pressions sur le gouvernement fédéral à 936 reprises. Vous avez rencontré des responsables d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, IRCC. Comment ces entretiens avec le service de l'immigration du gouvernement fédéral ont-ils défendu les intérêts des étudiants canadiens? Quelle incidence la politique d'immigration a-t-elle sur...?

Nous comprendrions mieux cette activité si vous vous étiez adressés au comité de la science ou au Conseil national de recherches pour plaider en faveur d'une augmentation des fonds alloués à la recherche. En quoi le fait de plaider votre cause devant le Comité de l'immigration sert-il les intérêts des étudiants canadiens?

James Hammond: Merci pour cette question.

Les étudiants de 3^e cycle, surtout les doctorants, apportent une contribution considérable à la capacité de recherche et d'innovation du Canada. Ils travaillent dans des laboratoires aux côtés de chercheurs canadiens. Ils soutiennent des projets de recherche canadiens. Ils contribuent à des découvertes et à des innovations qui favorisent la croissance de l'économie canadienne et qui ouvrent des débouchés à tous les Canadiens. Selon nous, cette exemption est importante, car elle reconnaît que les étudiants de 3^e cycle jouent

un rôle crucial qui s'étend bien au-delà de leur expérience d'enseignement et d'apprentissage. Leur rôle contribue à l'écosystème de la recherche au Canada dans son ensemble.

Vincent Ho: Pour revenir sur cette « porte dérobée » que vous appelez une exemption, les membres de l'association U15 se sont entretenus avec de hauts responsables d'IRCC lors de l'élaboration, en 2026, de la politique libérale visant à mettre en place cette porte dérobée par laquelle entrent un nombre illimité d'étudiants étrangers.

Combien de rencontres l'association U15 a-t-elle organisées avec des organismes représentant les jeunes Canadiens au chômage, les diplômés sous-employés et les étudiants canadiens cherchant désespérément des postes de recherche pendant cette même période?

James Hammond: Merci pour cette question.

Les associations étudiantes s'adressent souvent à nous. Nous entretenons des liens étroits avec les étudiants canadiens de 3^e cycle. Nous restons déterminés à veiller, comme je l'ai dit, à ce que les universités membres d'U15 offrent des occasions à tous les Canadiens qui fréquentent nos universités...

Vincent Ho: À propos, représentez-vous les étudiants ou les administrations universitaires, qui ne cessent de s'étendre?

James Hammond: U15 Canada représente les principales universités de recherche du Canada, qui contribuent à dynamiser l'écosystème de l'innovation au-delà des travaux effectués sur les campus.

Soulignons aussi que les étudiants de 3^e cycle participent à des études de recherche subventionnées par le gouvernement fédéral. Ils collaborent étroitement avec les entreprises et avec les secteurs canadiens qui s'efforcent de stimuler l'innovation...

Vincent Ho: Vous ne représentez pas les étudiants.

James Hammond: U15 Canada est une association regroupant les principales universités de recherche du Canada.

Vincent Ho: C'est bien ce que je pensais. La page *À propos de nous* de votre site Web ne mentionne jamais les étudiants. Le mot « étudiant » n'y figure même pas.

U15 affirme que cette exemption accordée en catimini par les libéraux et permettant d'accueillir un nombre illimité d'étudiants étrangers a permis au Canada d'attirer « les meilleurs talents de partout dans le monde ». Dans vos universités membres, les étudiants étrangers paient des frais de scolarité bien plus élevés que les étudiants canadiens.

Comment réagissez-vous à la critique selon laquelle ce lobbying visait autant à protéger les recettes des universités qu'à attirer des talents?

James Hammond: Comme je l'ai dit, les étudiants de 3^e cycle contribuent directement aux projets de recherche menés par des chercheurs et des professeurs canadiens. Ils nouent des partenariats dans le domaine de l'innovation. Ils participent à la formation d'autres professionnels hautement qualifiés.

En permettant aux étudiants de 3^e cycle d'entrer au Canada, nous créons, ici au Canada, un vivier mondial de connaissances qui créera des débouchés pour tous les Canadiens.

Vincent Ho: À ce sujet, pouvez-vous nous dire, en toute honnêteté, si la plupart des universités canadiennes survivraient sans l'apport des étudiants étrangers? Oui ou non?

James Hammond: Je ne suis pas en mesure de répondre à cette question. Je ne représente que les grandes universités de recherche de l'association U15 ici au Canada. Comme je l'ai mentionné, notre mandat porte principalement sur la capacité de recherche de nos universités, puis sur l'écosystème de la recherche au Canada.

Comme je l'ai souligné, le rôle joué par les étudiants de 3^e cycle est absolument nécessaire pour élargir les perspectives économiques du Canada. Il nous maintient en tête de file du développement et de l'avancement des nouvelles technologies qui créeront des débouchés pour tous les Canadiens, et...

• (1230)

Vincent Ho: Ces deux dernières années, les manchettes ont dénoncé maintes fois l'échec d'universités et d'établissements d'enseignement supérieur dû à un soi-disant manque d'afflux d'étudiants étrangers. Votre association demande que nous leur ouvrons une « porte dérobée ».

Quelle est la position d'U15 sur l'octroi d'un accès prioritaire, pour les diplômés canadiens, aux postes de recherche et aux financements actuellement occupés par des étudiants étrangers? Seriez-vous favorable à une mesure visant à réserver un certain pourcentage des places de 3^e cycle aux étudiants canadiens?

James Hammond: Merci pour cette question.

Comme je l'ai dit dans ma déclaration préliminaire, je ne pense pas qu'il s'agisse d'un choix entre l'une ou l'autre de ces solutions. La création d'un écosystème de recherche riche, dynamique et diversifié est essentielle pour garantir des occasions à tous les chercheurs, qu'ils soient étrangers ou canadiens. Parallèlement, il est crucial, et l'association U15 a été absolument...

Vincent Ho: Je pense que les Canadiens en ont assez de vous entendre réciter vos arguments tout faits.

Merci.

La présidente: Merci, monsieur Ho.

Merci, monsieur Hammond.

Nous passons maintenant la parole à M. Chang pour six minutes.

Allez-y, monsieur Chang.

Wade Chang (Burnaby Central, Lib.): Ma première question s'adresse à l'association U15.

À Burnaby, nous avons l'Institut de technologie de la Colombie-Britannique, ou BCIT, et l'Université Simon Fraser. Ces établissements ne font pas partie de l'association U15, mais vous devriez probablement les ajouter à votre liste de membres.

Voici donc ma première question: les universités de recherche canadiennes attirent certains des étudiants et des chercheurs les plus brillants au monde. De quelle manière ces chercheurs étrangers renforcent-ils la capacité qu'auraient les étudiants canadiens de mener de la recherche pour améliorer l'économie de l'innovation de notre pays?

James Hammond: Je vous remercie de votre question.

Comme je l'ai mentionné dans ma déclaration liminaire, l'une des grandes réussites de l'écosystème de recherche canadien réside depuis longtemps dans notre capacité d'attirer les meilleurs talents mondiaux et, par conséquent, de créer un écosystème de recherche riche qui stimule l'innovation, favorise le développement de nou-

velles technologies et offre également des possibilités aux étudiants canadiens engagés dans des activités liées à la recherche.

Nous savons que de nombreux étudiants de troisième cycle travaillent dans des laboratoires sur des projets de recherche financés par le gouvernement fédéral et contribuent ainsi à faire progresser les priorités définies par ce dernier par l'intermédiaire des conseils subventionnaires de la recherche. Ils jouent un rôle essentiel pour relever certains des plus grands défis auxquels les Canadiens sont confrontés et pour créer de nouvelles possibilités. Dans de nombreux secteurs, nous avons pu constater que le Canada a contribué à placer le pays à l'avant-scène mondiale en matière d'innovation et de développement technologique, et cela tient en grande partie à des politiques d'immigration judicieuses qui ont permis d'attirer les talents les plus brillants et les plus prometteurs.

Comme je l'ai mentionné dans ma déclaration liminaire, toutes les réformes qui seront mises en œuvre à l'avenir concernant le programme de permis d'études internationaux devraient viser à mettre en place un système à la fois bien géré et responsable, mais dont l'objectif est d'attirer au Canada les étudiants les plus brillants et les plus prometteurs, et qui offre des possibilités à tous les Canadiens — un système qui reconnaît l'excellence et récompense les établissements responsables.

Nous sommes vraiment ravis de voir que le gouvernement fait un pas en avant avec des initiatives. J'ai évoqué les changements actuellement à l'étude concernant le programme « Entrée express ». Par ailleurs, l'initiative « Impact+ » en faveur des talents de la recherche montre ce qu'il est possible de réaliser lorsque le Canada saisit l'occasion et part à la recherche de chercheurs de calibre mondial qui créeront des possibilités pour les Canadiens ici même, contribueront à la croissance économique et s'attaqueront aux défis pour lesquels les Canadiens, les organisations canadiennes, les entreprises canadiennes et les collectivités canadiennes ont besoin d'aide.

Wade Chang: Peut-on affirmer que l'initiative liée à l'attraction des talents internationaux profite directement aux étudiants canadiens et à l'économie canadienne?

James Hammond: Tout à fait.

Comme je l'ai mentionné, je pense que l'une des grandes réussites de l'écosystème de recherche canadien réside dans notre capacité de créer ces environnements de recherche. En ce moment même, des étudiants de troisième cycle, tant canadiens qu'étrangers, travaillent ensemble dans des laboratoires et des bibliothèques pour relever certains des plus grands défis auxquels sont confrontés les Canadiens et ainsi créer de nouvelles possibilités.

Il est essentiel que le Canada continue de s'impliquer sur la scène internationale afin de se tenir informé des dernières avancées mondiales en matière de connaissances, ainsi que des innovations qui voient le jour partout dans le monde, et de façon à avoir ainsi accès aux connaissances les plus récentes. On constate, dans des domaines comme l'intelligence artificielle et la technologie quantique, à quelle vitesse les technologies évoluent et à quel point ce secteur est concurrentiel pour attirer les meilleurs talents mondiaux.

Comme je l'ai dit, continuer à favoriser un environnement bien géré et axé sur les talents les plus brillants permettra à tous les Canadiens de bénéficier des recherches menées au sein des universités du groupe U15 et au-delà.

Wade Chang: Merci.

Alors que la concurrence mondiale pour attirer les talents internationaux s'intensifie, quels sont les facteurs clés qui déterminent si des chercheurs de premier plan et des étudiants de cycle supérieur choisissent le Canada plutôt que d'autres pays?

James Hammond: Je vous remercie de cette question, madame la présidente.

Dans ma déclaration liminaire, j'ai évoqué les retards dans le traitement des demandes de permis, en particulier au niveau des études supérieures. Les talents sont très mobiles. Ils reçoivent des offres concurrentes de la part d'autres établissements. Les universités du groupe U15 sont en concurrence avec certaines des meilleures universités du monde; par conséquent, ces retards de traitement entraînent des perturbations qui, à long terme, nuisent à la réputation du Canada.

Nous avons été très heureux de voir le gouvernement faire un pas en avant avec son engagement de réduire le délai de traitement à deux semaines pour les étudiants au doctorat. C'est une excellente nouvelle. Nous continuerons à suivre la situation de près pour nous assurer qu'IRCC est en mesure d'atteindre cet objectif, ce qui sera vraiment important. Nous croyons savoir également qu'avec la stratégie Impact+, des efforts seront à nouveau déployés pour veiller à ce que ces retards de traitement ne constituent pas une barrière à l'arrivée au Canada de certaines de ces recherches de niveau mondial. Comme je l'ai dit, cette incertitude quant à la possibilité d'accepter ou non une offre d'une grande université canadienne peut constituer une véritable barrière.

• (1235)

Wade Chang: Quel rôle les étudiants étrangers jouent-ils dans le vivier de talents et la main-d'œuvre canadienne de demain?

James Hammond: Je vous remercie de votre question.

C'est un point essentiel, et c'est pourquoi j'ai souligné qu'il était vraiment important d'examiner l'ensemble du continuum des talents.

Nous avons beaucoup parlé des étudiants de troisième cycle, mais les chercheurs postdoctoraux jouent un rôle essentiel pour soutenir les responsables de la recherche dans leurs laboratoires et leurs bibliothèques. De même, les étudiants de premier cycle et de maîtrise constituent des maillons essentiels du bassin de talents du Canada. Notre capacité de créer des voies d'accès à la résidence permanente, notamment par le biais du programme Entrée express — et c'est pourquoi nous saluons la création de cette nouvelle catégorie destinée aux chercheurs —, a été essentielle pour nous permettre de retenir ces talents de premier plan et de mettre en place ce parcours afin que ces chercheurs puissent développer leurs idées, innover et faire progresser de nouvelles technologies ici au Canada, et ce, pour le bien de tous les Canadiens.

Wade Chang: Si l'on examine la stratégie d'attraction de talents du Canada, quelles sont les mesures les plus susceptibles d'aider nos universités à attirer et à retenir des chercheurs et des innovateurs de calibre mondial?

James Hammond: Je vous remercie de cette question, madame la présidente.

J'ai évoqué Impact+ dans ma déclaration liminaire. Il s'agit d'une initiative qui arrive à point nommé. Elle aide le Canada à faire face à cette période marquée par une grande incertitude au sein de l'écosystème scientifique dans son ensemble.

Ce programme a été bien conçu en ce sens que, comme je le mentionnais, il prend en compte l'ensemble de ce continuum de talents. Il prévoit du financement destiné à attirer les meilleurs chercheurs postdoctoraux et doctorants, et ce, jusqu'aux chercheurs de renommée mondiale.

Il est également essentiel de faire remarquer au Comité — car je pense qu'il a déjà entendu des témoignages concernant certains défis liés à la fuite des cerveaux, notamment vers les États-Unis, que le Canada a connus par le passé — qu'Impact+ est aussi conçu pour accueillir de nouveau les chercheurs canadiens qui se sont peut-être installés à l'étranger par le passé. C'est un point sur lequel nous tenons vraiment à insister. C'est le moment idéal pour revenir au Canada afin d'y mener vos travaux, d'y faire avancer vos idées et de collaborer avec les Canadiens.

Comme je l'ai dit, nos universités se sont montrées très proactives pour inciter des chercheurs de renommée mondiale à venir au Canada et à y développer leurs idées, grâce à cette initiative qui arrive à point nommé.

La présidente: Merci, monsieur Hammond.

Merci, monsieur Chang.

[Français]

Monsieur Deschênes, vous avez la parole pour six minutes.

Alexis Deschênes: Merci, madame la présidente.

Je remercie les témoins d'être des nôtres.

Madame Rekik, j'ai eu la chance de visiter votre organisme et d'avoir vu ce que vous faites. Je veux aussi prendre deux ou trois secondes pour dire à tous les membres du Comité à quel point vous êtes un exemple d'intégration réussie. Vous êtes arrivée il y a quelques années seulement et, maintenant, vous êtes directrice générale de L'Hirondelle. C'est assez impressionnant.

Cela dit, intéressons-nous à la clientèle que vous aidez, à L'Hirondelle. Tantôt, une haute fonctionnaire nous a expliqué que le fédéral finance des services lorsque les gens sont reconnus comme des réfugiés, mais que, lorsqu'ils sont des demandeurs d'asile, ce n'est pas le cas.

Qu'arrive-t-il à cette catégorie de personnes? Il s'agit de beaucoup de personnes.

Manel Rekik: Ça rejoint un peu ce que je disais tout à l'heure dans mon allocution. Ces personnes sont livrées à elles-mêmes. C'est pourtant une main-d'œuvre qui est là et qui a du potentiel. Nous avons tendance à penser qu'un demandeur d'asile n'a pas forcément des compétences professionnelles ou de l'éducation. Or, à L'Hirondelle, nous recevons des personnes hautement scolarisées. Elles ont obtenu des diplômes universitaires, et elles n'ont pas accès à de l'accompagnement sur le plan de l'employabilité.

Il y a un réel problème, parce que ces personnes se trouvent tout de suite dans une situation de grande vulnérabilité. Par exemple, nous avons des cas d'itinérance et de situation de fragilité extrême. Aujourd'hui, sur le terrain, nous devons faire face à ce genre de situation. Des personnes livrées à elles-mêmes n'ont pas accès à des services qui sont essentiels à leur intégration professionnelle et à leur contribution économique.

Alexis Deschênes: Quel est l'impact de cette situation pour ces personnes et pour la société en général?

Selon le processus, avant que ces demandeurs d'asile soient reconnus comme des réfugiés, ça peut prendre deux...

Manel Rekik: C'est très long.

Alexis Deschênes: Selon les périodes, ça peut prendre deux ou trois ans. Présentement, on sait que 80 % des demandeurs d'asile sont ultimement reconnus. Pendant cette période de deux ou trois ans, vous n'avez pas de financement du gouvernement fédéral, et il n'y a pas de services pour ces gens.

Quelles sont les répercussions de cette situation sur ces personnes?

Manel Rekik: Ces personnes ont de la difficulté à trouver du travail, à entrer sur le marché du travail et à apporter leur contribution. Elles deviennent comme un fardeau pour la société d'accueil. Ce n'est pas forcément un choix qu'elles ont fait. Elles sont arrivées ici avec l'espoir de contribuer à la société et de travailler, mais elles n'ont pas les outils, les moyens et l'accompagnement pour pouvoir y parvenir.

• (1240)

Alexis Deschênes: Tantôt, la haute fonctionnaire a dit qu'on leur donnait des permis de travail. C'est vrai, ces personnes ont accès à des permis de travail ouverts, comme si c'était suffisant.

Pourquoi est-ce que ça prend un accompagnement?

Manel Rekik: Ça prend un accompagnement parce qu'on change complètement d'environnement. Ça prend une connaissance du marché, un réseau professionnel et un maillage avec des employeurs. Donc, il ne suffit pas de donner un permis de travail. Il faut aussi donner à ces personnes les moyens et les outils nécessaires pour qu'elles parviennent à entrer sur le marché du travail plus facilement.

De plus, on ne délivre pas rapidement le permis de travail. Ça prend du temps. Le processus est quand même long avant d'obtenir un permis de travail.

Alexis Deschênes: Si vous aviez un financement du gouvernement fédéral pour aider les demandeurs d'asile, qu'est-ce que ça permettrait d'offrir comme services, exactement?

Manel Rekik: Ça permettrait d'avoir un accompagnement complet, de la préparation, de la connaissance du marché du travail, du maillage et des contacts avec des employeurs.

Ça permettrait aussi de répondre à des besoins déjà définis chez les employeurs. Nous jouons un peu un rôle d'ancrage. Nous jouons aussi un rôle essentiel pour ce qui est d'établir une connexion entre ces personnes et le marché du travail.

Alexis Deschênes: Nous nous trouvons dans un contexte où le nombre de nouveaux travailleurs étrangers temporaires a chuté de façon très importante au cours des deux dernières années. Il y a à peu près 70 % moins de nouveaux travailleurs étrangers temporaires aujourd'hui.

Un meilleur service d'intégration pour les demandeurs d'asile ne pourrait-il pas proposer une espèce de main-d'œuvre accessible, composée de gens qui souhaitent travailler et qui pourraient combler des besoins dans certaines entreprises qui ont besoin de travailleurs étrangers temporaires, alors qu'il n'y en a plus?

Manel Rekik: Oui, absolument.

Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, ces demandeurs d'asile ont des compétences et des diplômes. Ils peuvent donc apporter

leur pleine contribution. Ils ne demandent que ça, ils n'attendent que ça.

S'ils ont quitté leur pays, c'est qu'ils ont vécu des situations difficiles. En arrivant ici, ils cherchent une sécurité sociale et une sécurité économique. Donc, en effet, c'est une main-d'œuvre qui est disponible ici et qui ne demande qu'à être accompagnée.

Alexis Deschênes: Savez-vous s'il y a des données là-dessus? En avez-vous?

Selon votre expérience, pouvez-vous nous éclairer sur le taux de chômage chez les demandeurs d'asile?

Manel Rekik: Je n'ai pas de chiffre exact, mais je pourrais vous transmettre cette information.

Il est évident que le taux de chômage chez les demandeurs d'asile est plus élevé que chez les personnes qui ont un permis de travail ou qui ont obtenu leur résidence permanente.

Alexis Deschênes: Tantôt, je vous parlais des chiffres qu'on nous donne, selon lesquels le nombre de travailleurs étrangers temporaires a baissé. Cependant, c'est aussi le cas pour ce qui est des demandeurs d'asile. Selon le gouvernement, il y a une baisse d'environ 60 % depuis deux ans.

Dans votre organisme, avez-vous observé une baisse de la demande?

Manel Rekik: Nous n'observons pas de baisse. Nous voyons plutôt beaucoup plus de personnes qui demandent de l'aide, qui vivent des situations de grande vulnérabilité.

Il faut savoir que ces personnes, à force d'attendre, se retrouvent dans des situations d'itinérance situationnelle, comme je le disais tout à l'heure. Donc, au lieu de travailler en amont, dans l'accompagnement, nous devons régler d'autres problèmes encore plus lourds en ce qui a trait à l'itinérance.

La présidente: Merci, monsieur Deschênes.

Merci, madame Rekik.

[Traduction]

Nous venons de terminer notre première série de questions. Nous passons maintenant à la deuxième série de questions.

Nous commençons par M. Davies pour cinq minutes.

Fred Davies (Niagara-Sud, PCC): Merci, madame la présidente.

Je suis relativement nouveau au sein du Comité.

Avec tout le respect que je vous dois, monsieur Hammond, ce que j'ai entendu aujourd'hui aurait très bien pu être rédigé par vous-même à l'intention du ministre des Finances pour figurer dans l'exposé budgétaire. Je suis complètement époustoufflé par ce que vous ne cessez de répéter, à savoir que vous souhaitez attirer l'innovation au Canada, et que vous représentez...

Tout d'abord, êtes-vous un lobbyiste inscrit?

James Hammond: Oui.

Fred Davies: D'accord.

Vous êtes rémunéré par les universités pour venir ici et plaider en faveur d'une option de politique précise que vous souhaitez voir mise en œuvre par le gouvernement.

James Hammond: C'est exact. U15 Canada représente les grandes universités de recherche. Oui.

Fred Davies: Dans votre déclaration liminaire et lors de la séance de questions-réponses, vous avez fait référence à la nécessité pour le Canada de redorer son image.

Pourriez-vous revenir sur vos propos où vous disiez que le Canada était...

• (1245)

L'hon. Michelle Rempel Garner: J'invoque le Règlement. Je constate que mon collègue n'est pas...

La présidente: Oui, madame Rempel Garner, la greffière tente de régler ce problème. Voilà.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Merci.

La présidente: La caméra est braquée sur vous pour l'instant. Elle se tournera vers M. Davies dans une minute.

Vous pouvez poursuivre, monsieur Davies.

Fred Davies: Monsieur Hammond, pourriez-vous revenir à vos notes initiales et me dire ce que vous avez dit concernant le classement du Canada en matière d'innovation au sein du G7?

James Hammond: Bien sûr.

Il s'agissait d'un classement établi en fonction de la proportion de la population adulte titulaire d'un diplôme de troisième cycle — maîtrise et doctorat. À l'heure actuelle, nous occupons la 25^e place au sein de l'OCDE en ce qui concerne la proportion de la population adulte titulaire d'un diplôme de de troisième cycle. Par exemple, il nous faudrait environ 500 000 Canadiens de plus titulaires de diplômes de troisième cycle pour atteindre une proportion équivalente à celle des États-Unis; il s'agit donc d'une barrière majeure à notre capacité d'innovation comme pays.

L'hon. Michelle Rempel Garner: J'invoque le Règlement. Quelqu'un pourrait-il se réveiller dans la cabine technique et faire fonctionner la caméra?

Peter Fragiskatos: Sur le même rappel au Règlement, madame la présidente, je regarde actuellement sur ParlVU. Le service suit la conversation. M. Davies est à l'écran et M. Hammond lui répond. ParlVU fonctionne correctement.

La présidente: Merci, monsieur Fragiskatos, de l'avoir signalé.

Nous avons interrompu le chronomètre pendant cette intervention.

Fred Davies: Parfait.

Le plus gros problème auquel nous avons été confrontés au Canada est la fuite des cerveaux. Vous y avez fait référence.

James Hammond: Oui.

Fred Davies: Beaucoup de nos diplômés ne peuvent pas rester au Canada, car ils ne parviennent pas à obtenir de financement pour mener des recherches de troisième cycle, lancer une entreprise ou réaliser des projets d'innovation. Suivez-vous de près ce qui se passe au sein de l'écosystème quand des personnes qualifiées à l'international viennent au Canada pour y créer une entreprise?

Que pensez-vous de l'annulation du programme de visa pour démarrage d'entreprise? Il y a actuellement 44 000 personnes qui se retrouvent bloquées dans cet écosystème d'innovation auquel vous avez fait référence. Nous ne parvenons même pas à faire venir au

Canada les personnes dont la demande a été approuvée et qui ont déjà investi de l'argent au pays.

Comment pensez-vous que le Canada puisse soutenir... attirer d'autres acteurs du secteur de l'innovation alors que nous ne parvenons même pas à mettre de l'ordre dans notre structure actuelle?

James Hammond: Je vous remercie de cette question. C'est vraiment important.

Le programme de visa pour démarrage d'entreprise offre effectivement, comme vous le dites, des possibilités pour attirer des talents entrepreneuriaux capables de créer des entreprises, stimuler la croissance économique et générer des possibilités...

Fred Davies: Je connais ce programme. Je vous demande votre avis sur la raison pour laquelle 44 000 personnes se retrouvent coincées dans les méandres de la bureaucratie. Ce sont ces personnes innovantes que vous souhaitez tant voir venir au Canada, mais nous ne parvenons pas à les faire sortir du système.

James Hammond: Je vous remercie de votre question.

Les universités du groupe U15 disposent de programmes réputés en matière de soutien aux entrepreneurs, de pépinières d'entreprises... Je pense qu'il existe là de nombreuses possibilités d'examiner comment les universités de recherche peuvent contribuer à soutenir — comme vous l'avez souligné — un programme ciblé qui garantisse que nous attirons les meilleurs talents entrepreneuriaux et qu'ils bénéficient des meilleures possibilités pour les Canadiens.

Fred Davies: Une fois de plus, cela sort du cadre de la question que je vous ai posée.

J'ai déjà fait référence tout à l'heure au principal problème auquel nous sommes confrontés au Canada, l'accès aux capitaux pour financer l'innovation. Seriez-vous d'accord pour dire que le Canada se classe probablement au dernier rang du G20 en matière d'investissement dans l'innovation dans le secteur privé?

James Hammond: Je vous remercie de votre question.

Oui, historiquement, le Canada a eu du mal à accroître les investissements des entreprises dans la recherche et développement. Les universités du regroupement U15 jouent effectivement un rôle prépondérant dans l'écosystème de recherche canadien comparativement à d'autres pays du G7, mais elles mènent également de nombreuses recherches en partenariat avec des entreprises canadiennes, pour une somme s'élevant généralement à environ 800 millions de dollars. Les universités s'efforcent de collaborer étroitement avec l'industrie afin de répondre à certains besoins en recherche des entreprises canadiennes.

Fred Davies: Vous souhaitez collaborer avec des innovateurs afin de commercialiser de nouvelles idées.

James Hammond: Tout à fait.

Fred Davies: Vous souhaitez attirer des personnes dans les établissements postsecondaires au Canada, notamment aux niveaux du doctorat et de la maîtrise, mais si nous ne trouvons pas de capitaux pour elles, elles finiront par partir vers des horizons plus prometteurs. Si le Canada se classe si bas, votre organisation est-elle activement engagée à trouver des moyens d'améliorer l'accès au capital, que ce soit par le biais de fonds d'investissement providentiels ou de fonds de capital de risque? Alignez-vous ces établissements avec ces points d'accès au capital?

James Hammond: Je vous remercie de votre question.

Comme je l'ai mentionné, bon nombre de nos universités disposent de programmes d'incubation dans le cadre desquels elles s'efforcent de jumeler... Toutes nos universités disposent de bureaux de transfert de technologie, par lesquels elles encouragent les chercheurs à commercialiser leurs technologies et les mettent en relation avec des bailleurs de fonds potentiels, mais il existe bien sûr un certain nombre de barrières à l'écosystème d'innovation canadien. L'une d'elles est sans aucun doute le capital, mais le talent est également un élément clé.

Trouver des moyens de développer ce vivier de talents hautement qualifiés, innovants et capables de réaliser cette recherche est une autre étape clé, et c'est précisément cet aspect que les universités du regroupement U15 s'efforcent de soutenir. Cela est au cœur de notre mandat, qui est l'éducation.

• (1250)

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Hammond.

Merci, monsieur Davies.

Nous passons maintenant à M. Jeneroux pour cinq minutes.

Matt Jeneroux: Merci, madame la présidente.

Merci à nos trois témoins de leur présence aujourd'hui.

Monsieur Hammond, je voudrais aborder avec vous quelques points. J'aimerais beaucoup parler de compétitivité avec vous, mais auparavant, je pense que nous avons constaté — et corrigez-moi si je me trompe — une baisse significative du nombre d'étudiants étrangers au cours des dernières années. Je crois notamment que le chiffre cité lors de la dernière table ronde faisait état d'une baisse de 37 % entre janvier de cette année et janvier de l'année précédente. Il serait sans doute important de connaître vos réflexions sur certains changements de politique susceptibles d'expliquer cette situation.

Je vais ensuite vous poser quelques questions sur la compétitivité.

James Hammond: Je vous remercie de votre question.

Oui, vous avez tout à fait raison. Il y a eu une baisse significative du nombre d'étudiants étrangers. Les raisons sont nombreuses, notamment certaines réformes mises en œuvre par le gouvernement concernant les permis d'études, etc.

J'ajouterai que cela a aussi nui à la marque internationale du Canada, à la réputation dont nous jouissons à l'étranger comme destination de choix pour les meilleurs talents, et c'est pourquoi, comme je l'ai mentionné dans ma déclaration liminaire, au sein du regroupement U15, nous tenons vraiment à souligner que nous soutiendrions des réformes visant à établir une stratégie de recrutement international mieux gérée et plus ciblée, véritablement axée sur l'attraction au Canada des chercheurs et des talents les plus brillants.

C'est une occasion vraiment importante, je pense — se concentrer sur les étudiants de qualité, les talents de haut niveau dont le Canada aura besoin pour développer son économie, créer des possibilités et stimuler l'innovation. Un système géré, qui reconnaît l'excellence et récompense les établissements responsables, constitue un moyen essentiel pour le gouvernement d'aller de l'avant afin de reconstruire ce système d'accueil des étudiants étrangers de manière à se concentrer sur les meilleurs talents dont le Canada a besoin.

Matt Jeneroux: Concernant le recrutement de ces talents, je suppose, comme vous l'avez dit, que la concurrence est très forte. Plusieurs facteurs, j'imagine, entrent en ligne de compte. Vous avez

mentionné les retards dans le traitement des dossiers comme l'un d'eux. Pourriez-vous nous citer d'autres raisons pour lesquelles des personnes choisiraient un autre pays plutôt que le Canada?

James Hammond: Je tiens à souligner que le processus en question est vraiment essentiel, surtout lorsqu'on parle de talents supérieurs, comme je l'ai mentionné. C'est un domaine très concurrentiel. Les chercheurs examinent des offres de plusieurs établissements, et la capacité d'agir rapidement et de se montrer compétitif est vraiment essentielle.

Bien sûr, il reste un autre élément important: le financement de la recherche. Les fonds disponibles pour les chercheurs ici au Canada ont aidé à bâtir un écosystème d'innovation vraiment profond et riche. Un autre élément clé, selon moi, est la capacité de collaborer et de travailler avec des chercheurs de calibre mondial et dans des installations de calibre mondial. Le Canada a une excellente réputation grâce aux conseils subventionnaires fédéraux et à la Fondation canadienne pour l'innovation pour avoir construit cet écosystème. C'est pourquoi les nouvelles initiatives du gouvernement, comme le programme Impact+ et la stratégie d'attraction des talents, sont si importantes. Oui, elles attireront des chercheurs vedettes individuels, mais elles créeront aussi cet écosystème qui incitera véritablement les Canadiens et les talents internationaux à venir faire avancer les idées ici, au Canada.

On voit, dans des domaines comme l'intelligence artificielle et la physique quantique, ce que le Canada peut accomplir quand il construit ces écosystèmes vraiment riches, et on voit les retombées pour tous les Canadiens.

Matt Jeneroux: Je suis curieux. Avez-vous constaté au cours des dernières années une augmentation des inscriptions venant d'endroits comme les États-Unis?

James Hammond: Je crains de ne pas avoir les données les plus récentes sous la main. Comme je l'ai dit, je sais que nos universités ont été très engagées par le biais du programme Impact+, et qu'il y a beaucoup d'occasions d'échanges avec des chercheurs américains grâce à ce programme.

Matt Jeneroux: Vous avez parlé de l'écosystème. Que se passe-t-il après la venue d'un diplômé ici? Un étudiant étranger obtient son diplôme puis, vraisemblablement, crée une entreprise. Cela a alors un effet d'entraînement sur l'économie. J'espère que vous pouvez souligner certaines de ces initiatives et ce que cela signifie pour l'économie canadienne dans son ensemble.

James Hammond: Tout à fait.

Cela crée d'immenses possibilités pour tous les Canadiens. J'ai cité l'intelligence artificielle comme un exemple où le Canada a su attirer des chercheurs de renommée mondiale. Des personnes comme Geoffrey Hinton, de l'Université de Toronto, et Yoshua Bengio, de l'Université de Montréal, ont créé ces écosystèmes vraiment riches, ce qui génère indéniablement beaucoup de retombées. Il pourrait s'agir du développement de nouvelles propriétés intellectuelles, de la création de nouvelles technologies ou encore d'étudiants diplômés qui retournent dans leur pays d'origine et créent ces partenariats durables. Cela est aussi essentiel à la capacité du Canada d'être compétitif dans les nouvelles technologies: avoir ce lien avec les connaissances de pointe et les avancées technologiques.

Pendant la pandémie, nous avons vu à quel point ces partenariats internationaux que les chercheurs médicaux ici au Canada avaient avec leurs homologues dans le monde étaient essentiels. Cela nous a vraiment aidés non seulement à faire croître l'économie, mais aussi à relever les défis en matière de santé publique et de politiques publiques.

• (1255)

La présidente: Merci, monsieur Hammond.

Merci, monsieur Jeneroux.

[Français]

Monsieur Deschênes, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Alexis Deschênes: Merci, madame la présidente.

Monsieur Tarr, parlez-nous un peu de vos interactions, en tant que syndicat, avec IRCC.

[Traduction]

Andrew Tarr: Je n'ai eu aucune interaction.

[Français]

Alexis Deschênes: D'accord.

Concernant le Programme des travailleurs étrangers temporaires, comment pensez-vous que l'on pourrait mieux faire participer les syndicats?

[Traduction]

Andrew Tarr: Il faudrait demander au syndicat s'il y a des chômeurs dans la région. Je sais que nous ne représentons pas tout le monde. Cependant, je peux vous dire qu'en ce qui concerne le premier permis de travail que j'ai obtenu, la personne n'avait absolument aucune expérience. Elle a tout de même obtenu un permis de travail. Avant la réunion, je me suis renseigné auprès de notre groupe d'entrepreneurs, qui fait passer les entrevues pour les apprentis de première année. Il reçoit entre 400 et 500 candidatures par an, et nous n'en retenons que 150. Il y a beaucoup de demandeurs, et ils doivent tous avoir un numéro d'assurance sociale qui ne fait pas partie de la série 900, ce qui signifie qu'ils sont Canadiens.

[Français]

Alexis Deschênes: Au Québec, lorsqu'on veut renouveler un contrat de travail ou embaucher un travailleur étranger temporaire, on doit faire ce qu'on appelle une « évaluation de l'impact sur le marché du travail ». On doit aussi afficher le poste à pourvoir à l'intention de la population locale pendant une certaine période, qui est passée de quatre à huit semaines.

Je ne sais pas comment ça se passe en Ontario. Ce processus existe-t-il chez vous?

[Traduction]

Andrew Tarr: Pas que je sache. On ne me l'a jamais demandé.

[Français]

Alexis Deschênes: C'est parfait.

Je n'ai pas d'autres questions. Merci.

La présidente: Merci.

[Traduction]

Il me reste trois minutes. Je vais accorder deux minutes à M. Redekopp et deux minutes à M. Joseph.

Monsieur Redekopp, vous avez la parole pour deux minutes.

Brad Redekopp: Monsieur Tarr, vous avez évoqué un point qui m'a paru curieux. Vous avez parlé de travailler et d'être rémunéré en argent comptant. Je ne crois pas que nous ayons déjà abordé ce sujet au sein du Comité.

Je suppose que vous faites référence aux personnes qui travaillent au noir et ne déclarent pas ces revenus. Cela a toujours existé dans le secteur de la construction. J'y ai moi-même travaillé. Voulez-vous dire que la situation s'est aggravée?

Andrew Tarr: Je pense que oui. Dans les grands centres urbains comme Brampton et Toronto, si ces personnes ont un permis de travail, mais ne parviennent pas à trouver d'emploi, elles travaillent au noir. C'est la première question. Si vous êtes propriétaire d'une entreprise ou d'une maison, des gens viennent vous voir et la première chose qu'ils demandent, c'est: « Voulez-vous payer en espèces ou souhaitez-vous un reçu? »

Brad Redekopp: Vous dites que la situation s'aggrave. Je suppose que vous sous-entendez que c'est à cause du nombre élevé d'immigrants que les libéraux ont accueillis ces dernières années. Est-ce ce que vous voulez dire?

Andrew Tarr: Je pense que c'est un mélange de choses. Je pense que beaucoup de ces personnes viennent d'une culture où l'argent comptant est roi. Je pense aussi que beaucoup de gens essaient de joindre les deux bouts. Ils ont un emploi de jour, puis, le soir, ils font des travaux payés en argent comptant.

Brad Redekopp: C'est en faisant entrer trop de personnes trop rapidement que le gouvernement a créé cette situation.

Quels sont les inconvénients de travailler au noir?

Andrew Tarr: Ils ne paient pas d'impôts. Ils ne cotisent pas au système. Ils ne travaillent pas légalement. Ils ne sont pas assurés. Les entreprises qui soutiennent les systèmes d'apprentissage y perdent. Tout ce sur quoi nous comptons — notre système de santé, nos écoles, nos systèmes d'apprentissage — est financé par les impôts. S'ils ne paient pas d'impôts, ils ne contribuent pas au système, mais en bénéficient.

Brad Redekopp: C'est simplement un autre exemple de la façon dont une immigration qui échappe à tout contrôle peut potentiellement perturber notre économie.

Andrew Tarr: Oui.

La présidente: Merci, monsieur Redekopp.

[Français]

Monsieur Joseph, vous avez la parole pour deux minutes.

Natilien Joseph (Longueuil—Saint-Hubert, Lib.): Merci, madame la présidente.

Par votre entremise, je vais m'adresser à Mme Rekik.

Madame Rekik, pensez-vous qu'attirer les meilleurs talents dans nos régions du Québec est une solution pour freiner la pénurie de main-d'œuvre?

Manel Rekik: Ce peut être une solution, mais ça ne s'arrête pas à ça. Il faudrait vraiment créer tout un système de maillage pour pouvoir maintenir cette main-d'œuvre en région. C'est une peu ça, la difficulté, aujourd'hui. On amène des talents ici, ils arrivent et leur choix de prédilection, ce sont les grandes villes. Quand ils arrivent dans les grandes villes, c'est très difficile de les attirer en région.

Comme je le disais tout à l'heure dans mon allocution, il faut vraiment créer des maillages en amont. En effet, quand la personne vit un premier déracinement, c'est très difficile de lui en faire subir un deuxième. Selon moi, il est essentiel de créer des maillages en amont, avant que la personne n'arrive sur le territoire canadien ou québécois. Il faut créer des maillages avec des entreprises qui sont à la recherche de cette main-d'œuvre, faire des sélections, mener des entrevues et faire une espèce de découverte en amont avant même que ces personnes n'arrivent.

• (1300)

Natilien Joseph: Vous avez parlé de déracinement. Si je comprends bien, selon vous, il n'y a pas de différence entre envoyer les gens dans d'autres provinces et les envoyer dans nos régions, au Québec.

Ai-je bien compris?

Manel Rekik: La question n'est pas qu'il n'y a pas de différence. Je parle du déracinement par rapport au pays d'origine. La personne va vivre un premier déracinement, donc vivre une émigration du pays d'origine. Ensuite, quand elle arrive ici, elle est sur le territoire, mais c'est très difficile de la faire bouger vers les régions, parce qu'elle a déjà vécu une étape d'immigration.

Natilien Joseph: C'est difficile de la faire bouger de manière volontaire, d'après vous.

Est-ce bien cela?

Manel Rekik: Oui, je parle de manière volontaire. Pour les personnes n'ayant pas de repères pour ce qui est des régions, il est très difficile de les diriger vers une autre région par la suite et de les y maintenir. C'est un peu ça, le problème, aujourd'hui.

Natilien Joseph: Si je comprends bien...

La présidente: Merci, monsieur Joseph.

Merci, madame Rekik.

[Traduction]

Cela conclut notre deuxième heure.

Je tiens à remercier nos témoins ainsi que tous mes collègues présents de leur contribution à cette importante étude sur l'attraction des talents mondiaux au Canada.

Je rappelle à tous que l'avis concernant notre séance de mercredi a été publié. Elle devrait être assez courte. Nous discuterons des consignes au sujet de notre étude sur les demandeurs d'asile.

Sur ce, la séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>